

1846

ATTENTAT DE LECOMTE

31 mai.

La cour des pairs est convoquée pour juger un nouvel attentat sur la personne du roi.

Le 16 avril dernier, le roi faisait dans la forêt de Fontainebleau une promenade en char à bancs. Il avait à côté de lui M. de Montalivet, et, derrière

lui, la reine et plusieurs de leurs enfants. On rentrait vers six heures, et on longeait les murs du parquet d'Avon quand deux coups de fusil partirent à gauche.

Personne n'avait été atteint.

Gardes forestiers, gendarmes, des officiers de hussards qui escortaient le roi, tous se précipitèrent. Un palefrenier escalada le mur et saisit un homme dont le visage était à demi masqué d'un mouchoir. C'était un ex-garde général des forêts de la couronne, destitué de son emploi dix-huit mois auparavant, pour grave manquement au service.

1^{er} juin, midi.

La tribune et le fauteuil du président ont été enlevés.

L'accusé est assis à la place où est habituellement la tribune, et il est adossé à une draperie de serge verte mise là pour le procès, entre quatre gendarmes à bonnets de grenadiers, buffleteries jaunes, plumets rouges.

Devant lui sont assis cinq avocats, rabats blancs et robes noires. Celui du milieu a le ruban de la légion d'honneur et les cheveux gris. C'est M^e Duvergier, le bâtonnier.

Derrière l'accusé, des banquettes rouges occupées par des spectateurs remplissent l'hémicycle où siège d'ordinaire le chancelier.

L'accusé a quarante-huit ans, il n'en paraît guère que trente-six. Il n'a rien sur sa physionomie qui annonce ce qu'il a fait. C'est un de ces visages calmes et presque insignifiants qui disposent plutôt bien que mal. Le général Voirol, mon voisin, me dit : — Il a l'air d'un bon diable.

Cependant, l'expression sombre gagne peu à peu cette figure assez belle, quoique d'un type vulgaire, et il prend l'air d'un mauvais diable.

De la place où je suis, ses cheveux et ses moustaches paraissent noirs. Il a le visage allongé, les joues colorées. Il baisse presque toujours les yeux ; quand, par moment, il les relève, c'est jusqu'au plafond. Si c'était un fanatique, je dirais jusqu'au ciel.

Il a une cravate noire, une chemise blanche, et une vieille redingote noire à un seul rang de boutons, sans ruban, quoiqu'il soit légionnaire.

Le général Berthuzène se penche vers moi et me conte qu'hier Lecomte avait été tranquille tout le jour, mais qu'il devint furieux quand on lui refusa un habit noir neuf qu'il avait demandé *pour paraître devant la haute cour*. Ceci est un trait de caractère.

Pendant l'appel des pairs, il a promené ses yeux çà et là. Aux questions préliminaires du chancelier, il a répondu à voix basse. Quelques pairs ont crié : Plus haut. Le chancelier lui a dit de se tourner vers la cour.

On a introduit les témoins, parmi lesquels quelques femmes fort parées et des paysannes. Ils sont à ma droite, dans le couloir à gauche de la tribune.

M. Decazes va et vient parmi les témoins.

On introduit M. de Montalivet, premier témoin, avec le cordon rouge et deux plaques, dont une étrangère. Il arrive en boitant, à cause de sa goutte. Un valet, en livrée feuille morte à collet rouge, le soutient.

J'ai examiné les pièces à conviction qui sont dans le couloir de droite. Le fusil est à deux coups, à canons rubannés, la batterie ornée d'arabesques renaissance; presque une arme de luxe. La blouse que portait l'assassin est bleue, assez usée. Le foulard dont il s'est caché le visage pour tirer est un foulard de coton, fond café, à raies blanchâtres.

A toutes ces pièces pend un petit carton portant les signatures des agents de l'instruction et la signature de *Pierre Lecomte*.

5 juin.

Pendant une suspension d'audience, j'ai vu cet homme de près. Il paraît son âge. Il a le visage brûlé d'un chasseur, et flétri d'un prisonnier. Quand il parle, quand il s'anime, quand il se lève debout, son aspect devient étrange. C'est un geste brusque, une attitude farouche. Son suncil droit se dresse vers l'angle du front et lui donne je ne sais quel air égaré et diabolique. Il parle d'une voix sourde, mais ferme.

Il y a eu un moment où, expliquant son crime, il disait :

— Je m'étais arrêté, le 15 avril, sur la place du Carrousel; il pleuvait, j'étais sous un auvent; je regardais machinalement des estampes. On causait dans la boutique à côté, — trois hommes et une femme, — j'écoutais; machinalement aussi. J'étais triste. Tout à coup, le nom du roi m'a frappé; on parlait du roi. J'ai regardé ces hommes. Je les ai reconnus pour des domestiques du château. Ils disaient que le roi partirait le lendemain pour Fontainebleau. En ce moment-là, mon idée m'est apparue. Elle m'est apparue clairement, affreusement. La pluie a cessé. J'ai étendu la main en dehors de l'auvent, j'ai vu qu'il ne pleuvait plus, je m'en suis allé. Je suis rentré chez moi, dans ma chambre, dans ma petite chambre démeublée et misérable. J'y suis resté seul trois heures. J'ai songé, j'ai rêvé. J'étais bien malheureux. Mon projet me revenait toujours. Et puis la pluie a recommencé. Le temps était sombre, il faisait grand vent; un ciel presque noir. Je me suis senti comme fou. Tout à coup, je me suis levé. C'était fini. Je venais de prendre mon parti. — Voilà comment la chose m'est venue.

Dans un autre moment, et sur l'observation de M. le chancelier que le crime était sans motif, il a dit :

— Comment ! j'ai écrit au roi. Une fois, deux fois, trois fois. Le roi ne m'a pas répondu. Oh ! alors...

Il n'a pas achevé sa pensée ; mais son poing s'était crispé sur la barre. En ce moment, il était effrayant. C'est vraiment un homme fauve. Il se rassied. Le voilà au repos. Calme et farouche.

Pendant que le procureur général parlait, il s'agitait comme un loup, et paraissait furieux. Quand son défenseur (Duvergier) a parlé, il lui est venu des larmes aux yeux.

Elles coulaient sur ses joues, grosses et visibles.

6 juin.

Voici comment cela se passe. A l'appel de son nom fait à haute voix par le greffier, chaque pair se lève et prononce la sentence, également à haute voix.

Les trente-deux pairs qui ont voté avant moi ont tous prononcé la peine des parricides ; quelques-uns, par adoucissement, la peine capitale.

Quand mon tour est venu, je me suis levé. J'ai dit :

— En présence de l'énormité du crime et de la futilité du motif, il m'est impossible de croire que le coupable ait agi dans la pleine possession de sa liberté morale, de sa volonté. Je ne pense pas que ce soit là une créature humaine ayant une perception nette de ses idées et une conscience claire de ses actions. Je ne puis prononcer contre cet homme d'autre peine que la détention perpétuelle.

J'ai dit ces paroles à très haute voix. Dès les premiers mots tous les pairs se sont retournés et m'ont écouté dans un silence qui semblait m'inviter à poursuivre. Je me suis cependant arrêté là et je me suis rassis.

L'appel nominal a continué.

M. le marquis de Boissy a dit :

— Nous venons d'entendre des paroles graves. M. le vicomte Victor Hugo a émis une opinion qui me frappe profondément et à laquelle je me rallie. Je pense comme lui, que le coupable n'a pas la plénitude de sa raison. Je prononce la détention perpétuelle.

L'appel nominal a repris cette lugubre monotonie : *la peine capitale, avec la peine des parricides.*

On est arrivé, suivant l'ordre des dates de prise de séance, jusqu'aux plus anciens pairs. Le vicomte Dubouche, appelé à son tour, a dit :

— Déjà inquiété pendant le débat par l'attitude de l'accusé, mais

pleinement éclairé par les observations de M. Victor Hugo, je déclare que, dans mon opinion, le coupable n'est pas sain d'esprit. M. le vicomte Hugo en a indiqué les motifs en peu de mots, mais d'une façon qui me paraît victorieuse. Je me rallie à son vote et je prononce comme lui la détention perpétuelle.

Les autres pairs, il n'en restait plus qu'un très petit nombre, ont voté tous la peine des parricides.

M. le chancelier, appelé en dernier, s'est levé et a dit :

— Je prononce la peine des parricides. Maintenant, un second tour d'opinions va commencer. Le premier vote n'est que provisoire ; le deuxième seul est définitif. Chacun est donc libre de se rétracter ou de persister. Une opinion digne d'une profonde attention en elle-même, non moins digne de considération par la bouche dont elle émane, s'est produite avec autorité, quoiqu'en minorité imperceptible, pendant le cours du vote. Je crois devoir déclarer ici que pendant la durée de cette longue instruction, pendant sept semaines, j'ai vu l'accusé tous les jours, je l'ai interrogé, pressé, questionné, et, comme disaient les anciens parlementaires, « retourné » dans tous les sens. Jamais, jamais un seul instant sa lucidité d'esprit ne s'est troublée. Je l'ai toujours trouvé raisonnant juste avec l'affreuse logique de son action, mais sans déraison comme sans repentir. Ce n'est donc pas un fou. C'est un homme qui sait ce qu'il a voulu et qui accepte ce qu'il a fait. Qu'il en subisse les conséquences.

On a commencé le second appel nominal. Le nombre des pairs votant la peine des parricides s'est encore accru.

A l'appel de mon nom, je me suis levé. J'ai dit :

— La cour comprendra les scrupules d'une conscience effrayée qui, pour la première fois, sent s'agiter en elle d'aussi redoutables questions. Ce moment, messieurs les pairs, est solennel pour tous ; il ne l'est ici pour personne autant que pour moi. J'ai sur les peines irréparables des idées arrêtées et complètes depuis dix-huit années. Ces idées, vous les connaissez. Simple écrivain, je les ai publiées ; homme politique, si Dieu m'aide, je les appliquerai. Au point de vue général, je répugne aux peines irréparables ; dans le cas particulier, je ne les admet pas. J'ai écouté avec recueillement les observations présentées par M. le chancelier. Elles sont graves, venant d'un si éminent esprit. Je suis frappé de l'unanimité imposante de cette imposante assemblée. Mais l'opinion de M. le chancelier, l'unanimité de la cour, cela est beaucoup en présence du raisonnement, cela n'est rien devant la conscience. Avant les débats, j'ai lu, relu, étudié toutes les pièces du procès ; pendant les débats, j'ai considéré l'attitude, la physionomie, les gestes, j'ai scruté l'âme de l'accusé. Eh bien, je le dis à cette cour composée d'hommes justes, je le dis à M. le chancelier dont l'opinion a tant de poids, je persiste dans mon vote. L'accusé est un homme solitaire. La solitude est bonne aux grands esprits et mauvaise aux petits. La solitude trouble les cerveaux qu'elle n'illumine pas. Pierre Lecomte, homme solitaire, esprit chétif, devait de toute nécessité

devenir un homme farouche et d'un esprit troublé. L'attentat sur le roi, l'attentat sur un père, et à quelle heure! lorsqu'il est entouré de sa famille! l'attentat sur un groupe de femmes et d'enfants, la mort jetée au hasard, vingt crimes possibles ajoutés et mêlés à un crime voulu, voilà l'action. Elle est monstrueuse. Maintenant, examinons le motif, le voici : Une retenue de vingt francs sur une gratification annuelle, une démission acceptée, trois lettres restées sans réponse. Comment ne pas être frappé d'un tel rapprochement et d'un tel abîme! Je le répète en terminant, en présence de ces deux extrêmes, le crime le plus grand, le motif le plus futile, il est évident pour moi, que la raison manque, que la pensée qui a fait un tel rapprochement et franchi un tel abîme n'est pas une pensée lucide, et que ce coupable, cet assassin, cet homme sauvage et solitaire, cet être effaré et féroce, est un fou. Ce n'est pas un fou pour un médecin peut-être, c'est un fou à coup sûr pour un moraliste. J'ajoute que la politique est ici d'accord avec la justice, et qu'il est toujours bon de retirer la raison humaine d'un crime qui révolte la nature et qui ébranle la société. Je persiste dans mon vote. —

Les pairs m'ont écouté avec une attention profonde et sympathique. MM. de Boissy et Dubouchage ont persisté comme moi.

Il y avait 232 votants. Voici comment se sont réparties les voix :

496 pour la peine du parricide ;

33 pour la peine capitale ;

3 pour la détention perpétuelle.

On peut dire que la chambre des pairs tout entière fut froissée de la mise à mort de Lecomte. Elle avait condamné pour qu'on fit grâce. C'était une occasion de clémence qu'elle offrait au roi. Le roi saisissait volontiers ces occasions, la chambre le savait. Quand elle apprit que l'exécution venait d'avoir lieu, elle fut surprise, presque blessée.

Immédiatement après la condamnation, M. le chancelier et M. le premier président Franck-Carré avaient été appelés chez le roi. M. Franck-Carré était le pair commissaire qui avait été chargé du rapport de l'instruction. Ils allèrent chez le roi dans la voiture du chancelier. M. Franck-Carré, quoique ayant voté la peine des parricides, était ouvertement favorable à la grâce.

M. le chancelier y inclinait également, mais sans vouloir se prononcer. Chemin faisant, il dit au président Franck-Carré :

— J'ai dirigé l'information, j'ai dirigé l'instruction, j'ai dirigé les débats. Je n'ai pas été sans influence sur le vote. Je ne veux pas m'expliquer sur la grâce. Assez de responsabilité comme cela. Ils feront ce qu'ils voudront.

Dans le cabinet du roi, il tint respectueusement le même langage. Il

déclina tout parti pris d'opinion sur la question de la grâce. M. le président Franck-Carré fut plus explicite. Le roi entrevoyait l'opinion du chancelier.

M^e Duvergier avait pris son client à gré comme fait toujours l'avocat qui le défend. C'est un effet normal ; le procureur général finit par haïr l'accusé, et l'avocat par l'aimer. Lecomte fut condamné le vendredi. Le samedi, M. Duvergier alla chez le roi.

Le roi le reçut bien, mais il lui dit : — Je verrai, j'examinerai, le cas est grave. Mon danger est le danger de tous. Ma vie importe à la France, c'est pour cela que je dois la défendre. C'est égal, je réfléchirai. Vous savez que je déteste la peine de mort. Chaque fois qu'il faut signer un rejet de grâce, le supplice commence par moi. Tous mes penchants, tous mes instincts, tous mes principes sont de l'autre côté. Cependant je suis le roi constitutionnel, j'ai des ministres qui décident. Et puis, que voulez-vous ? il faut bien que je songe aussi un peu à moi.

M. Duvergier sortit navré. Il comprit que le roi ne ferait pas grâce.

Le conseil des ministres fut unanime pour l'exécution de l'arrêt de la cour des pairs.

Le lendemain dimanche, M. Duvergier reçut par exprès une lettre de M. le garde des sceaux, Martin du Nord, lui annonçant que *le roi avait cru devoir décider que la loi aurait son cours*. Il était encore dans la première émotion de l'espérance définitivement perdue lorsqu'un nouvel exprès arriva.

Nouvelle lettre. Le garde des sceaux informait le bâtonnier que « le roi, voulant donner au condamné Pierre Lecomte un *nouveau* gage de sa bonté, avait décidé que la pension dudit Lecomte serait réversible sur la tête de sa sœur, la vie de cette sœur durant, et que dès à présent sa majesté mettait à la disposition de cette sœur une somme de trois mille francs comme secours.

« J'ai pensé, monsieur le bâtonnier, disait le garde des sceaux en terminant, qu'il vous serait agréable de transmettre vous-même à cette malheureuse femme cette marque de la bienveillance royale. »

M. Duvergier crut avoir mal lu la première lettre. — *Nouveau* gage ! dit-il à ses amis présents. Je me suis donc trompé. Le roi fait donc grâce. — Mais il relut la lettre et vit qu'il n'avait que trop bien lu. *Nouveau* gage demeura inexplicable pour lui. Il refusa la commission dont le garde des sceaux le chargeait.

Quant à la sœur de Lecomte, elle refusa les trois mille francs et la pension ; — elle les refusa avec quelque amertume et aussi avec quelque dignité.

— Dites au roi, dit-elle, que je le remercie. Je l'eusse mieux remercié d'autre chose. Dites-lui que je n'oublie pas mon frère assez vite pour prendre sa dépouille. Ce n'est pas là le bienfait que j'attendais du roi. Je n'ai besoin de rien. Je suis bien malheureuse et bien misérable, je meurs de faim à peu près, mais il me convient de mourir ainsi puisque mon frère meurt comme cela. Qui fait mourir le frère n'a pas le droit de nourrir la sœur.

M. Marilhac joue dans toute cette affaire un rôle lugubrement actif. Il était l'un des pairs commissaires, pendant l'instruction. Il voulait retirer du dossier la lettre du docteur Gallois qui parlait de Lecomte comme d'un fou. Il fut un instant question de supprimer cette lettre.

Lecomte fut assez courageux. Au dernier moment cependant, la nuit qui précéda l'exécution, il demanda, vers deux heures du matin, le procureur général, M. Hébert; et M. Hébert, en le quittant après un quart d'heure d'entretien, dit : *Il est battu de l'oiseau; il n'y a plus personne.*

12 juin.

J'ai dîné hier chez M. Decazes avec lord Palmerston et lord Lansdowne.

Lord Palmerston est un homme replet, petit, blond, qu'on dit spirituel. Il a la figure pleine, ronde, large, colorée, réjouie et fine, un peu vulgaire. Il avait un cordon rouge et une plaque que je crois être celle du Bain.

Le marquis de Lansdowne fait un contraste frappant avec lord Palmerston. Il est grand, brun, sec, grave et gracieux, l'air distingué, un gentleman. Il avait une plaque à l'habit, et, au cou, un ruban bleu sombre, auquel pendait une décoration d'or émaillé en forme de roue surmonté de la harpe d'Irlande.

M. Decazes m'a amené ces deux messieurs. Nous avons causé quelques instants de l'Irlande, des céréales et de la maladie des pommes de terre.

— La maladie de l'Irlande est plus grave encore, ai-je dit à lord Palmerston.

— Oui, m'a-t-il répondu. Les campagnards irlandais sont bien misérables. Vos paysans à vous sont heureux. Ah! vous êtes bien favorisés par le ciel! Quel climat que la France!

— Oui, milord, ai-je repris, mais vous êtes, vous, favorisés par la mer. Quelle citadelle que l'Angleterre!

Lady Palmerston est gracieuse et cause bien. Elle a dû être charmante. Elle n'est plus jeune. Lord Palmerston l'a épousée il y a quatre ans, après un amour mutuel qui durait depuis trente ans. Je conclus de la chose que lord Palmerston appartient un peu à l'histoire et beaucoup au roman.

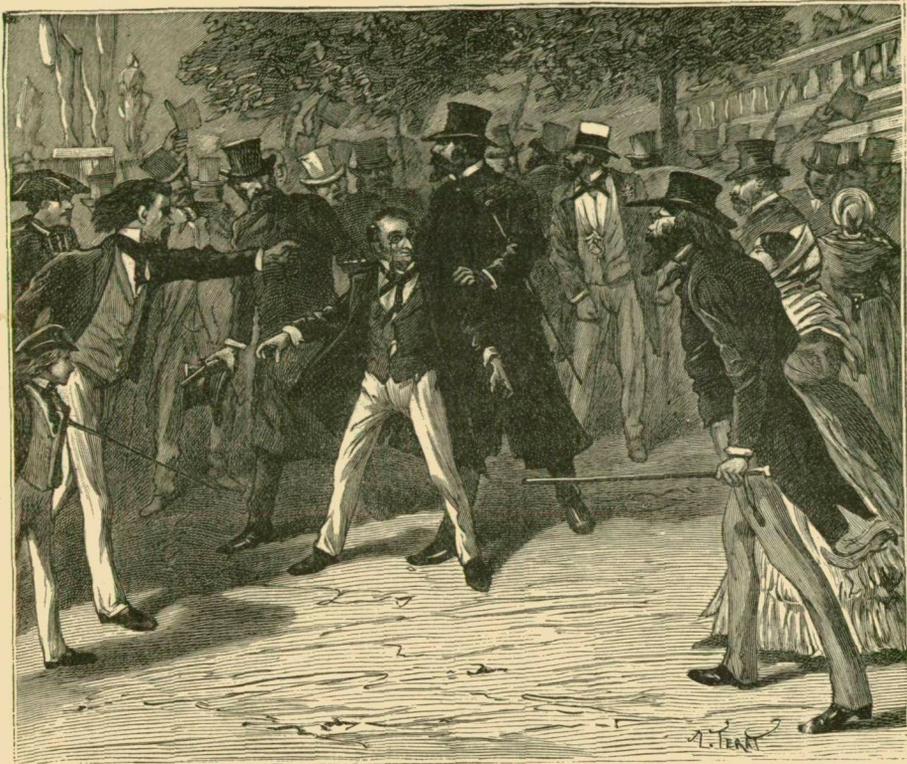
A table, j'étais entre M. de Montalivet et Alexandre Dumas. M. de Montalivet avait la plaque de la légion d'honneur et Alexandre Dumas la plaque d'un ordre qu'il m'a dit être de Saint-Jean et que je crois piémontais.

J'ai mis M. de Montalivet sur l'événement du 16 avril. Il était, comme on sait, dans le char à bancs à côté du roi.

— De quoi causiez-vous avec le roi au moment de l'explosion? lui ai-je dit.

— Je ne puis m'en souvenir, m'a-t-il répondu. Je me suis permis de questionner le roi à ce sujet. Il ne put également se le rappeler. La balle de Lecomte a tué quelque chose dans notre mémoire. Tout ce que je sais, c'est que notre conversation, sans être importante, nous occupait fort. Si elle n'eût pas absorbé notre attention, nous aurions certainement aperçu Lecomte quand il s'est dressé au-dessus de nous pour tirer; le roi du moins, car, moi, je tournais un peu le dos pour parler au roi. Tout ce que je me rappelle, c'est que je gesticulais très fort dans ce moment-là. Quand le premier coup est parti, quelqu'un de l'escorte a crié : C'est un chasseur qui décharge son fusil. — J'ai dit au roi : Singulier chasseur qui tire le reste de sa poudre sur les rois ! Comme j'achevais, le second coup a parti. Je me suis écrié : — C'est un assassin ! — Oh ! a dit le roi, pas si vite ! ne jugeons pas comme cela ! Attendons ! cela va s'expliquer. — Vous reconnaissez bien là le roi, n'est-ce pas ? Calme, serein, devant l'homme qui vient de tirer sur lui, presque bienveillant. En ce moment, la reine m'a touché doucement l'épaule, je me suis retourné, elle m'a montré sans rien dire la bourre du fusil qui était tombée sur ses genoux et qu'elle venait de ramasser. Ce silence avait quelque chose de paisible qui était solennel et touchant. La reine, quand la voiture penche un peu, tremble de verser ; elle se signe lorsqu'il tonne ; elle a peur d'un feu d'artifice ; elle met pied à terre quand il faut passer un pont. Lorsqu'on tire sur le roi et qu'elle est là, elle est tranquille.





ATTENTAT DE JOSEPH HENRI

29 juillet, minuit.

Suzanne, la femme de chambre, vient de rentrer. Elle est allée à la fête pour voir le feu d'artifice. Elle a dit en entrant — elle était radieuse :

— Ah! madame, quel bonheur! C'est mon cousin qui a arrêté l'homme qui a tiré sur le roi.

— Comment! quoi! on a tiré sur le roi?

— Oui, et mon cousin a arrêté l'homme! quel bonheur! C'est ce soir, tout à l'heure. Le roi était au balcon. L'homme a tiré deux coups de pistolet à la fois et a manqué le roi. Oh! on a applaudi, applaudi! Le roi était content. C'est lui qui a désigné d'où est parti la fumée. Mais mon cousin, qui est sergent de ville en bourgeois, était là, tout près de l'homme. Il n'a eu qu'à se tourner. C'est lui qui a arrêté l'homme.

— Comment s'appelle-t-il?

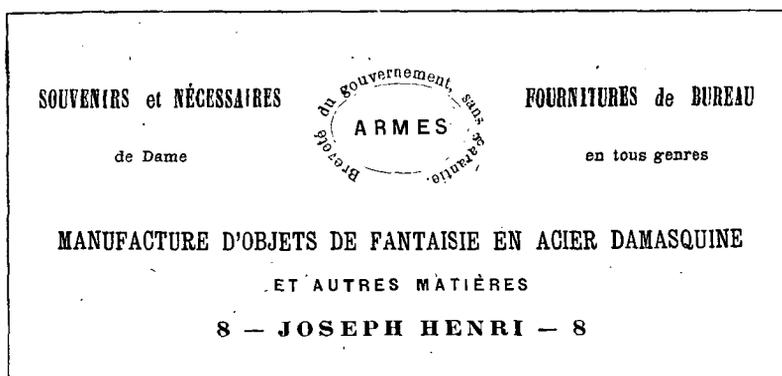
— Joseph Legros.

— L'assassin?

— Non, mon cousin. C'est un grand. L'homme est un petit. Je ne sais pas comment il s'appelle, j'ai oublié. Il avait l'air triste, il faisait semblant de pleurer. Quand on l'a emmené il disait comme ça : — Ah ! mon Dieu ! il faudra donc que je meure ! — Il a cinquante ans. On a trouvé de l'or sur lui. Il va passer une mauvaise nuit tout de même. Mon cousin est bien content, et monsieur le curé aussi est bien content. (C'est un chanoine de Notre-Dame qui loge sur le même carré que le cousin sergent de ville.) Quel bonheur ! hein, madame, quel bonheur !

30 juillet.

Il y a ici près, rue de Limoges, une maison à porte cochère de grave et morne apparence, quelque ancienne maison parlementaire, avec une petite cour carrée. A gauche de la porte est un grand écriteau noir au centre duquel sont les armes de France. Sur cet écriteau sont des inscriptions en lettres de bois, jadis dorées, et ainsi disposées :



Joseph Henri est l'assassin. Il a une femme et trois enfants.

Dans la cour à droite, au coin, il y a une porte bâtarde, au-dessus de laquelle on lit

JOSEPH HENRI.

Le Magasin est au premier.

Toute la maison est d'un aspect déchu et lugubre.

1^{er} août.

Avant-hier, je suis allé m'écrire chez le roi qui est parti pour Eu. Cela se fait sur des façons de registres à dos de parchemin vert comme nos livres de blanchisseuse. Il y a cinq registres, un pour chaque membre de la famille royale. On envoie chaque soir les registres au roi, et la reine les lit avec soin.

Je ne suppose pas qu'on s'écrivit chez Louis XIV ou chez Napoléon.

Cela me rappelle la première fois que je dinai aux Tuileries. Un mois après, je rencontre M. de Rémusat qui était du nombre des convives et qui me dit : — Avez-vous fait votre visite de digestion ?

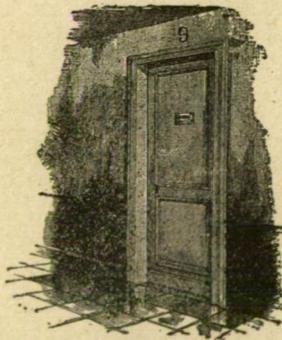
Les manières bourgeoises ont du charme et de la grâce, cependant elles vont un peu loin quelquefois. — Je comprends à merveille la royauté vivant de la vie de famille ; mais, cela posé, j'aime mieux la façon patriarcale que la façon bourgeoise. La vie patriarcale est simple comme la vie bourgeoise et majestueuse comme la vie royale.

M. Lebrun, qui est venu s'écrire avec moi, me contait qu'il y a quelques années le roi des Belges était aux Tuileries. M. Lebrun va le voir. Il parle au portier.

— Le roi des Belges, s'il vous plaît ?

— Le roi des Belges ? Ah ! tenez, monsieur, dans la seconde cour ; la petite porte ; vous monterez au troisième ; vous prendrez le corridor à gauche. Le roi des Belges, c'est le n° 9.

M. le prince de Joinville habite une mansarde des Tuileries. M. le duc de Saxe-Cobourg est logé au Louvre, dans un corridor, comme le roi des Belges. Il a sur la porte sa carte clouée : *Duc de Saxe-Cobourg*.





JOSEPH HENRI
Croquis de Victor Hugo.

25 août.

La cour des pairs commence aujourd'hui à juger Joseph Henri.

L'accusé a été introduit, après la cour, par quatre gendarmes dont deux le tenaient par les bras. Il y en avait six à Lecomte.

Joseph Henri est un petit homme qui paraît avoir cinquante ans. Il est vêtu d'une redingote noire; il a un gilet de soie noire et une cravate noire, des favoris, les cheveux noirs, le nez long. Il a des besicles.

Il entre, salue la cour trois fois comme un acteur salue le parterre, et s'assied. Pendant l'appel nominal, il prend du tabac avec un air de profonde tranquillité.

M. le chancelier lui dit de se lever et l'interroge sur ses nom et prénoms. Il répond à voix basse, d'une façon sourde et timide.

— Élevez la voix, lui dit le chancelier.

L'accusé répète ses réponses à haute voix et très intelligiblement. Il a l'air d'un bon bourgeois qui prend un passeport et que l'employé du bureau questionne.

Il se rassied et dit quelques mots à l'oreille de son défenseur, M. Baroche, bâtonnier de l'ordre des avocats.

Il y a cinq avocats à la barre.

Un prêtre est dans la foule qui encombre l'hémicycle derrière l'accusé. Non loin du prêtre, il y a un turc.

L'accusé est tellement petit que, debout, il ne dépasse pas la tête des gendarmes assis à côté de lui. Il se mouche de temps en temps avec bruit dans un mouchoir blanc à carreaux bleus.

Il a la mine d'un greffier de campagne. Toute sa personne respire je ne sais quoi de doux, de triste et d'apaisé. Par moment cependant il prend sa tête de ses deux mains, un air désespéré perce sous l'air indifférent. Il est à la fois désespéré et indifférent. Le procureur général et le chancelier lui disant qu'il joue une comédie, il les regarde sans colère et comme un homme qui ne comprend pas.

Il parle beaucoup, assez vite, quelquefois bas, souvent très haut. Il semble ne rien voir qu'à travers un voile et ne rien entendre qu'à travers une cloison. On dirait qu'il y a un mur à peine transparent entre le monde réel et lui. Il regarde fixement, tout comme s'il cherchait à démêler les choses et à distinguer les visages derrière un obstacle. Il dit paisiblement des paroles égarées. Cela pourtant a un sens pour qui médite.

Il finit une longue explication ainsi :

— Mon crime est sans tache. Maintenant mon âme est comme dans un labyrinthe.

Le procureur général lui dit : — Je ne suis pas votre dupe. Vous avez un but, c'est d'éviter la peine de mort en paraissant l'invoquer et d'obtenir quelque autre peine moins grave.

— Bah ! s'écrie-t-il, pouvez-vous dire cela ? Les autres peines sont une punition, la peine de mort est un anéantissement.

Puis il rêve un instant et il ajoute :

— Mon esprit ! voilà dix-huit ans qu'il souffre. Je ne sais pas dans quel état se trouve mon esprit. Je l'ignore ; mais vous voyez que je ne tâche pas de faire le fou.

— Vous aviez, dit le chancelier, des pensées sauvages.

Il répond :

— Je n'avais pas de pensées sauvages, je n'avais que des pensées... (Ici il figure avec le geste un essaim d'oiseaux qui volerait autour de sa tête)... que je croyais qui me venaient de Dieu.

Puis il se tait un instant et reprend presque violemment : — J'ai beaucoup souffert, beaucoup ! (en croisant les bras) et croyez-vous que je ne souffre plus ?

On lui objecte certains passages de ce qu'il a écrit, il dit : — Comme vous voudrez. Tout ce que j'ai écrit, je l'ai écrit, écrit, écrit ; mais je ne l'ai pas lu.

Dans un autre moment, il jette ceci à travers l'interrogatoire, et d'une manière tout à fait inattendue :

— J'ai des croyances. Ma principale croyance est qu'il y a là-haut des récompenses et des punitions.

On lui parle de tous les régicides, de Fieschi, d'Alibaud, de Lecomte; son visage devient sombre, et il s'écrie :

— A quel propos me parlez-vous de tous ceux-là dont vous venez de prononcer les noms?

En ce moment Viennet passe derrière moi et me dit : — Ce n'est pas un fou, c'est un sot.

J'aurais dit, moi, tout le contraire.

On lui demande : — Pourquoi avez-vous écrit à M. de Lamartine et à M. Raspail?

Il répond : — Parce que j'avais lu quelque chose de leurs écrits, et qu'ils m'avaient paru philanthropes, et parce que je croyais que la philanthropie n'était pas qu'au bec de la plume.

Il termine souvent ses réponses par ce mot adressé à la cour, et dit presque à voix basse : *Appréciez.*

Le procureur général résume et accumule toutes les charges et conclut en lui disant :

— Que répondez-vous?

— Je ne réponds rien.

Et il passe la main à son front comme s'il avait une douleur là.

Au milieu d'une longue divagation mêlée çà et là d'éclairs d'intelligence et même de pensée, il s'interrompt et demande une soupe, et fait une foule de recommandations au valet qui la lui apporte.

Il a un tremblement très visible. Il a bu plusieurs fois des verres d'eau pendant l'interrogatoire. Son tremblement est si fort qu'il ne peut porter le verre à sa bouche qu'en le soutenant des deux mains.

Il appelle le procureur général *Monsieur le procureur*. Quand il parle du roi, il dit *Sa Majesté*.

Pendant le réquisitoire très violent du procureur général, il fait des signes approbatifs. Pendant la plaidoirie de son avocat, il fait des signes négatifs. Du reste, il les écoute avec une profonde attention.

A un moment, M. Hébert dit :

— L'accusé n'a aucune haine politique. Il proteste même de son respect et de son admiration pour le roi.

Joseph Henri baisse deux fois la tête en signe d'assentiment. A un autre endroit, le procureur général affirme que *l'accusé veut un châtiment dérisoire*. Il dit non de la tête et prend du tabac.

Pendant la suspension de l'audience, Villemain m'a abordé dans la salle de lecture et m'a dit :

— Que pensez-vous de tout cela? Je trouve que personne ici n'est naturel, ni l'accusé, ni le procureur général, ni le chancelier. Ils m'ont l'air d'être tous

de mauvaise foi et qu'aucun ne dit ce qu'il pense. Il y a je ne sais quoi de faux, de louche et de trouble dans cette affaire.

Durant l'audience, Villemain regardait Joseph Henri avec une attention triste et fixe.

27 août.

La délibération a commencé à onze heures vingt minutes. Les pairs, sans épée et sans chapeau, à huis clos; les seuls greffiers présents.

En prenant séance, les pairs ont crié de toutes parts : Faites ouvrir les ventilateurs, donnez du jour, donnez de l'air. — Il faisait une chaleur accablante dans une salle hermétiquement fermée.

Deux questions ont été posées par M. le chancelier :

— L'accusé Henri est-il coupable d'attentat à la vie du roi? Est-il coupable d'attentat à la personne du roi?

Je ne dois pas omettre de dire que, pendant l'appel, Lagrenée m'a dit : — Je serai le seul du corps diplomatique qui ne votera pas la mort. — Je l'en ai félicité, puis il est allé se rasseoir derrière le banc de Bussière.

Un autre pair, un des nouveaux, que je ne connaissais pas, a quitté sa place, s'est dirigé vers moi, et s'est assis sur le fauteuil à côté qui était vide, en me disant :

— Vous ne me connaissez pas?

— Non.

— Eh bien, je vous ai tenu tout petit, haut comme ça, sur mes genoux. Je suis l'ami de votre père. Je suis le général Rapatel.

Je me suis rappelé ce nom, que mon père citait souvent. J'ai serré la main au général. Nous avons causé avec effusion. Il m'a parlé de mon enfance, je lui ai parlé de ses grandes guerres, ce qui nous rajeunissait l'un et l'autre.

Puis le silence s'est fait. Le tour d'opinion commençait.

Les votes se sont suivis, se rattachant tous à l'attentat contre la vie ou à l'attentat contre la personne, sans qu'on distinguât d'abord si cette différence dans le crime apportait une différence dans la pénalité. Cependant il fut bientôt visible que les pairs qui déclaraient l'attentat à la personne ne voulaient pas la mort, et la majorité en ce sens s'est prononcée de plus en plus.

Au second tour, j'ai dit :

— Il résulte de l'ensemble de la délibération et des opinions graves qui se sont produites, que, dans la pensée de tous les juges, le mot « personne du roi » a un double sens, et qu'il signifie personne physique et personne morale. Ce double sens se distingue pourtant dans la conscience, quoiqu'il se confonde dans le vote. La personne physique n'a pas été atteinte, n'a pas été sérieusement menacée, presque tous mes nobles collègues en conviennent. La

personne morale seule a été non seulement menacée, mais même atteinte. Cette explication donnée, et sous cette réserve qu'il est bien entendu que c'est la personne morale seule qui a été offensée, je me rallie à l'immense majorité de mes collègues qui déclarent l'accusé Joseph Henri coupable d'attentat contre la personne du roi.

Le greffier a proclamé le résultat :

122 pairs ont déclaré l'attentat à la personne, 38 l'attentat à la vie, 4 l'offense.

La séance a été suspendue pour un quart d'heure. Les pairs ont quitté la salle des délibérations, et se sont répandus en groupes dans le palais.

Je causais avec M. de la Redorte, et je lui disais que j'admettais à la rigueur la raison d'état en même temps que la justice, mais à la condition que j'écouterais la raison d'état comme la voix humaine et la justice comme la voix divine.

M. de Mornay m'a abordé et m'a dit que les anciens renonçaient à la peine de mort, qu'ils voyaient le sentiment de la chambre et s'y rendaient, mais que d'accord avec la majorité ils voteraient les travaux forcés à perpétuité ; qu'on me demandait de me rallier à ce vote. J'ai dit que cela m'était impossible, que je félicitais nos anciens d'abandonner la peine capitale, mais que je ne voterais pas les travaux forcés ; que dans mon opinion cette peine dépassait l'offense ; que du reste elle était antipathique à la dignité de la chambre et à ses précédents.

On est rentré en séance, il était quatre heures et demie.

Quand mon tour est venu, je me suis borné à dire : La détention perpétuelle.

Plusieurs pairs ont émis le même vote. Treize en tout.

Quatorze ont voté la peine de mort ; cent trente-trois les travaux forcés à perpétuité.

Plusieurs pairs m'ont dit :

— Vous devez être content ; il n'y a pas de condamnation à mort. Voilà un bon arrêt.

J'ai répondu :

— Il pouvait être meilleur.

On a introduit le procureur général et l'avocat général en robes rouges ; puis le public, qui s'est précipité en tumulte. Il y avait beaucoup de gens en blouse. On a fait sortir deux femmes qui étaient avec la foule. On a fait l'appel des pairs ; puis M. le chancelier a lu l'arrêt au milieu d'un profond silence.

P. S. 12 septembre.

La peine n'a pas été commuée, l'arrêt sera exécuté.

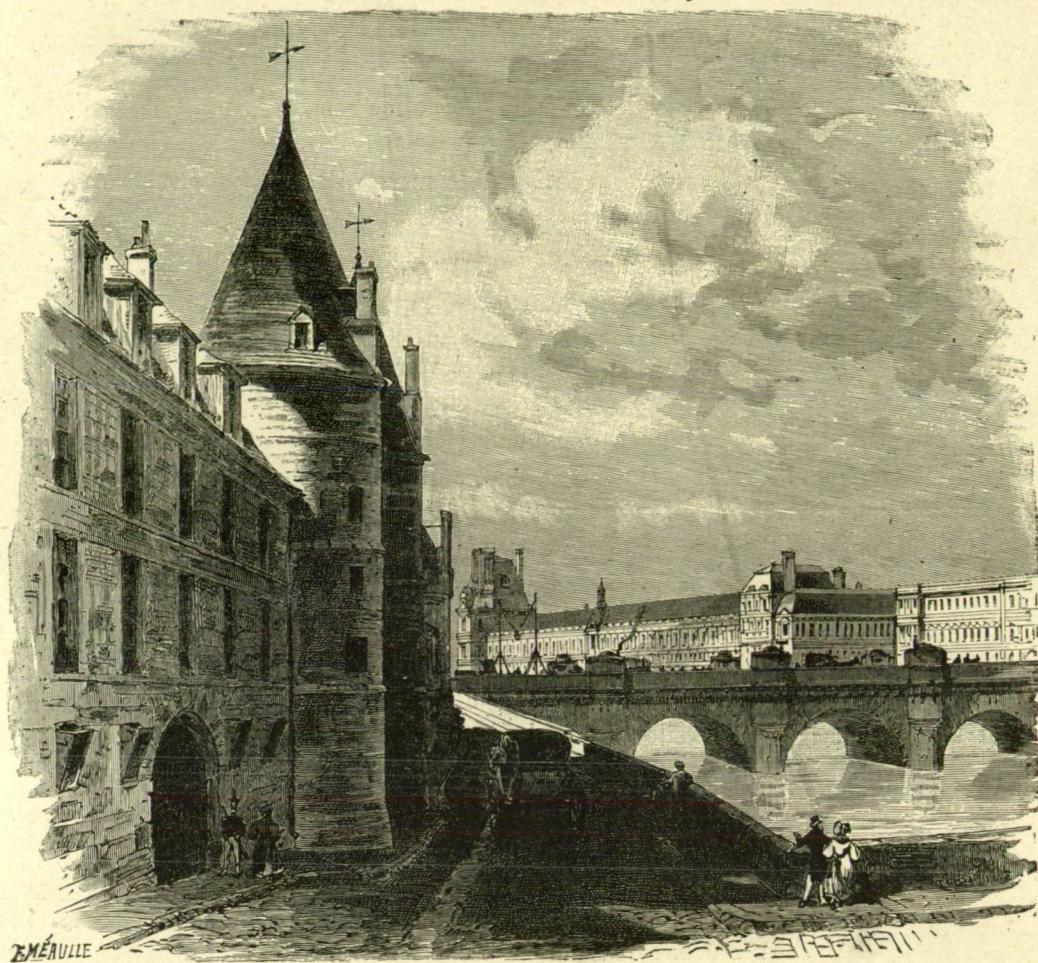
Joseph Henri, qui avait été transféré du Luxembourg à la Conciergerie et de la Conciergerie à la Roquette, est parti avant-hier pour Toulon dans une voiture cellulaire, avec huit voleurs.

Pendant l'opération du ferrement, il était faible et tremblait convulsivement ; il faisait pitié à tout le monde. Il ne pouvait croire qu'il fût en effet forçat.

Il murmurait à demi-voix :

— Ah! mon Dieu! si j'avais su!





VISITE A LA CONCIERGERIE

Je me rappelle que le jeudi 10 septembre 1846, jour de la Saint-Patient, je me déterminai à aller à l'Académie. Il y avait séance publique pour le prix Montyon et discours de M. Viennet. Arrivé à l'Institut, je montai l'escalier assez perplexe. Devant moi, grimpait résolument et gaîment, avec une prestesse d'écolier, un membre de l'Institut en costume, habit boutonné, serré et pincé à la taille, maigre, sec, la démarche vive, la tournure jeune. Il se retourna. C'était Horace Vernet. Il avait d'immenses moustaches et trois croix de commandeur au cou. En 1846, Horace Vernet avait certainement plus de soixante ans.

Arrivé au haut de l'escalier, il entra. Je ne me sentis ni aussi jeune, ni aussi hardi que lui, et je n'entraï pas.

Sur la place de l'Institut, je rencontrai le marquis de B.

— Vous sortez de l'Académie, me dit-il.

— Non, répondis-je, on ne sort pas quand on n'est pas entré. Et vous, comment êtes-vous à Paris?

— J'arrive de Bourges.

Le marquis, légitimiste très vif, avait été voir don Carlos, le fils de celui qui prenait le titre de Charles V. Don Carlos, que les fidèles appelaient le prince des Asturies, puis le roi d'Espagne, et qui était, pour la diplomatie européenne, le comte de Montemolin, voyait avec quelque dépit le mariage de sa cousine doña Isabelle avec l'infant don François d'Assises, duc de Cadix, lequel venait de se conclure en ce même moment. Il avait témoigné toute sa surprise au marquis, et lui avait même montré une lettre de l'infant adressée à lui, comte de Montemolin, et où se trouvait cette phrase textuelle : Je ne songerai pas à ma cousine tant que tu seras entre elle et moi.

Nous échangeâmes une poignée de main, et M. de B. me quitta.

Comme je m'en revenais par le quai des Morfondus, passant devant les grosses vieilles tours de Saint-Louis, il me prit velléité de visiter la Conciergerie du palais.

Il me serait impossible de dire à quel propos cette idée me vint, si ce n'est peut-être que j'eus envie de voir comment les hommes s'y étaient pris pour rendre hideux au dedans ce qui est si magnifique au dehors.

Je tournai donc à droite dans la petite cour, je sonnai à la grille du guichet, on m'ouvrit, je me nommai. J'avais sur moi ma médaille de pair. On me donna un guichetier pour me guider partout où je voudrais aller.

La première impression qui frappe lorsqu'on entre dans une prison, c'est un sentiment d'obscurité et d'oppression, une diminution de respiration et de clarté, je ne sais quoi de nauséabond et de fade qui se mêle au lugubre et au funèbre. La prison a son odeur comme elle a son clair-obscur. L'air n'y est plus de l'air, le jour n'y est plus du jour. Des barreaux de fer ont donc quelque pouvoir sur ces deux choses libres et divines, l'air et la lumière!

La salle où l'on entrait d'abord n'était autre chose que l'ancienne salle des gardes de saint Louis, halle immense, divisée par des cloisons en une foule de compartiments pour les besoins de la prison. Partout des ogives, des cintres surbaissés et des piliers à chapiteaux; le tout raclé, ratissé, aplani et abâtardi par l'horrible goût des architectes de l'empire et de la restauration. Je fais cette remarque une fois pour toutes, tout l'édifice ayant été arrangé de cette façon. On voyait encore dans cette salle des gardes à droite le coin à mettre des piques, marqué par une ogive-imposte à demi engagée dans l'angle des deux murs.

L'avant-grefte où je me trouvais est le lieu où se faisait autrefois la *toilette*

des condamnés. Le greffe était à gauche. Il y avait dans ce greffe un bonhomme fort poli, enfoui dans des cartons, entouré d'armoires, qui se leva à mon entrée, ôta son bonnet, fit allumer une chandelle, et me dit :

— Monsieur veut sans doute voir Héloïse et Abeilard ?

— Pardieu, dis-je, je ne demande pas mieux.

Le bonhomme prit la chandelle, déranger un carton vert qui portait cette inscription : *Sortie du mois*, et me montra dans un coin obscur, derrière une grande armoire, un pilier avec un chapiteau représentant un moine et une nonne adossés ; la nonne tenait dans sa main un énorme phallus. Cela était peint en jaune et s'appelait Héloïse et Abeilard.

Mon bonhomme reprit :

— Maintenant que monsieur a vu Héloïse et Abeilard, il veut, sans doute, voir le cachot des condamnés à mort ?

— Sans doute, répondis-je.

— Conduisez monsieur, dit le bonhomme au guichetier.

Puis il se replougea dans ses cartons. Cet être paisible est chargé des écrous.

Je rentraï dans l'avant-greffe, où j'admirai en passant une vaste et superbe table rocaille du goût Louis XV le plus vif et le plus joli, avec marbre contourné ; du reste sale, hideuse, engluée de badigeon jadis blanc, et rencognée dans l'obscurité.

Puis, je traversai une chambre sombre, encombrée de bois de lits, d'échelles, de vieux tessons et de vieux châssis. Dans cette chambre, le guichetier m'ouvrit une porte avec un affreux bruit de grosses clefs et de verrous tirés, et me dit :

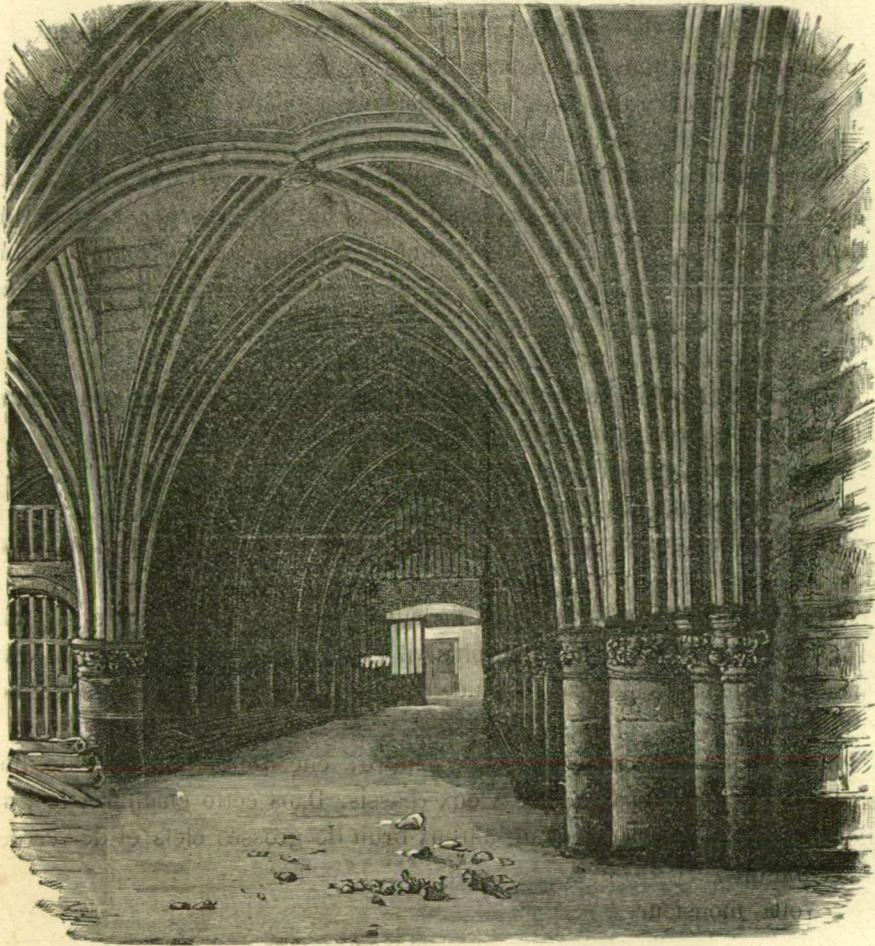
— Voilà, monsieur.

Je pénétrai dans le cachot des condamnés à mort.

C'était une pièce assez vaste, voûtée, basse, pavée de l'antique pavage de saint Louis, pierres de liais carrées alternant avec des carreaux d'ardoises. Des pavés manquaient çà et là. Un soupirail assez large, cintré, armé de ses barreaux et de sa hotte, y jetait une sorte de jour blanc et blafard. Point d'autres meubles qu'un ancien poêle en fonte du temps de Louis XV, orné de panneaux en relief que la rouille empêchait de distinguer, et devant la lucarne un grand fauteuil à bras en bois de chêne, qui était une chaise percée. Le fauteuil était du temps de Louis XIV, et garni de cuir qui se déchirait et laissait passer le crin. Le poêle était à droite de la porte.

Mon guide m'expliqua que, lorsque le cachot était occupé, on y dressait au fond un lit de sangle. Un gendarme et un gardien, relevés de trois heures en trois heures, veillaient nuit et jour près du condamné, toujours debout, sans chaises et sans lits, pour qu'ils ne pussent s'endormir.

Nous revînmes à l'avant-greffe sur lequel s'ouvraient encore deux salles ; — le parloir des prisonniers privilégiés qui obtenaient de recevoir leurs visites



LA GRANDE GALERIE.

autrement que derrière une double grille, et le « salon de MM. les avocats » qui avaient le droit de communiquer librement et tête-à-tête avec leurs clients. Ce « salon », ainsi qualifié par l'inscription placée sur la porte, était une longue salle éclairée d'un soupirail, garnie de longs bancs de bois et pareille à l'autre parloir.

Il paraît que quelques jeunes avocats avaient en certains cas abusé du tête-à-tête légal. Les voleuses et les empoisonneuses sont quelquefois fort jolies. On s'était aperçu de l'abus et l'on avait adapté au « salon » une porte vitrée. De cette façon, on ne pouvait pas entendre, mais on pouvait voir.

En ce moment survint le directeur de la Conciergerie, qui s'appelait M. Lebel. C'était un vieillard à l'air respectable, avec quelque finesse dans le regard.

Il avait une longue redingote et le ruban de la légion d'honneur à sa boutonnière.

Il s'excusa près de moi de n'avoir pas été averti plus tôt de ma présence, et me pria de lui permettre de m'accompagner lui-même dans la visite que je voulais faire.

L'avant-grefre communiquait par une grille avec une vaste, longue et large galerie voûtée.

— Qu'est cela? dis-je à M. Lebel.

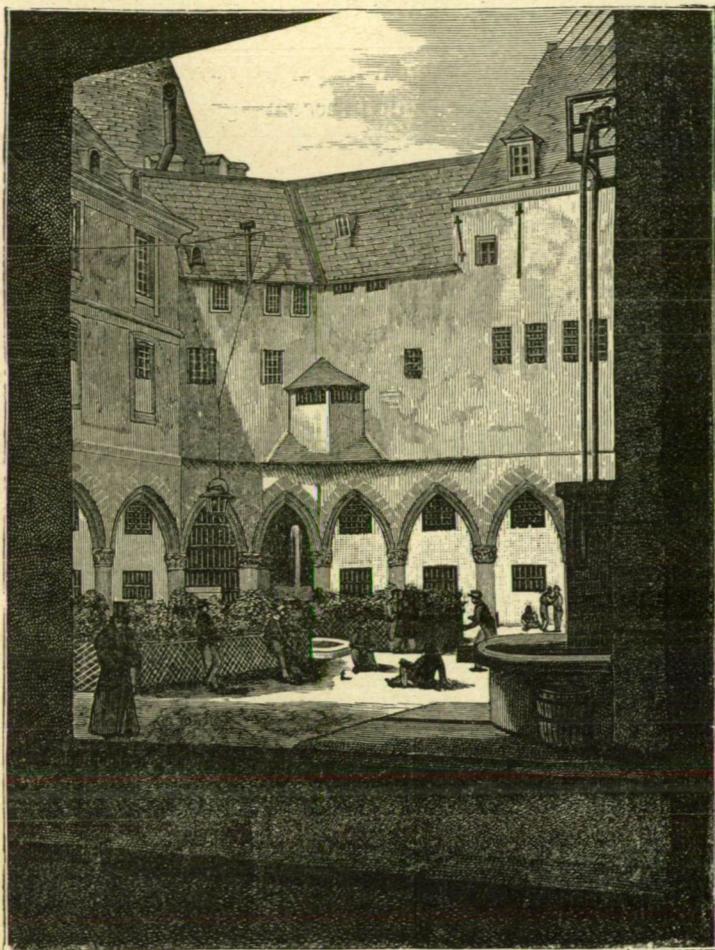
— Monsieur, me dit-il, c'était jadis une dépendance des cuisines de saint Louis. Cela nous a été bien utile dans les émeutes. Je ne savais que faire de mes prisonniers. M. le préfet de police m'envoie demander : — Avez-vous beaucoup de place en ce moment? Combien pouvez-vous loger de détenus? — Je réponds : — J'en puis loger deux cents. — On m'en envoie trois cent cinquante, et l'on me dit : — Combien pouvez-vous en loger encore? — Je crus qu'on se moquait. Cependant je fis de la place en employant l'infirmerie des femmes. — Vous pouvez, dis-je, m'envoyer cent détenus. — On m'en envoie trois cents. Pour le coup, j'étais mécontent, et l'on me dit : — Combien pouvez-vous en caser encore? — Maintenant, ai-je répondu, tant que vous voudrez. — Monsieur, on m'en a envoyé six cents! Je les ai mis ici, ils couchaient à terre sur des bottes de paille. Ils étaient fort exaltés. L'un d'eux, Lagrange, le républicain de Lyon, me dit : Monsieur Lebel, si vous voulez me laisser voir ma sœur, je vous promets de faire faire silence dans la chambrée. — Je lui laissai voir sa sœur, il tint parole, et ma chambrée de six cents diables devint comme un petit paradis. — Mes gens de Lyon furent sages ainsi et charmants jusqu'au jour où, la cour des pairs ayant évoqué l'affaire, on les mit en contact dans l'instruction avec les émeutiers de Paris qui étaient à Sainte-Pélagie. Ceux-ci leur dirent : Êtes-vous fous d'être tranquilles comme cela? Mais il faut se plaindre, il faut crier, il faut être furieux! — Voilà mes lyonnais furieux, grâce aux parisiens. Des satans! Ah! j'ai eu bien de la peine! — Ils me disaient : — Monsieur Lebel, ce n'est pas à cause de vous, mais à cause du gouvernement. Nous voulons montrer les dents au gouvernement. — Et Reverchon se déshabillait et se mettait tout nu.

— Il appelait cela montrer les dents? dis-je à M. Lebel.

Cependant le guichetier avait ouvert la grande grille du fond de la voûte, puis d'autres grilles et de lourdes portes, et je me trouvais au cœur de la prison.

Je voyais, à travers des ogives grillées, le préau des hommes. C'était une assez grande cour oblongue dominée de toutes parts par les hautes bâtisses de saint Louis, aujourd'hui plâtrées et déformées.

Des hommes s'y promenaient par groupes de deux ou de trois; d'autres étaient assis dans des coins, sur des bancs de pierre qui font le tour de la cour. Presque tous avaient des habits de prison, grosses vestes, pantalons de toile; deux ou trois pourtant étaient en redingote.



LE PRÉAU DES HOMMES.

L'un de ces derniers était encore propre et grave, et avait je ne sais quel air de ville. C'était la ruine d'un monsieur.

Ce préau n'avait rien de sinistre. Il est vrai qu'il faisait un beau soleil, et que tout rit au soleil, même la prison. Il y avait deux carrés de fleurs avec des arbres petits, mais bien verts, et, entre les deux carrés, au milieu de la cour, une fontaine jaillissante avec bassin de pierre.

Ce préau était l'ancien cloître du palais. L'architecte gothique l'avait entouré des quatre côtés d'une galerie à arches ogives. Les architectes modernes avaient rempli ces ogives de maçonnerie ; ils y avaient installé des planchers et des cloisons, et pratiqué deux étages. Chaque arcade donnait une cellule au rez-de-chaussée et une au premier.

Ces cellules, planchées et propres, n'avaient rien de très repoussant.

Neuf pieds de long sur six de large, une porte sur le corridor, une fenêtre sur le préau, des verrous, une grosse serrure et un vasistas grillé à la porte, des barreaux à la fenêtre, une chaise, un lit dans l'angle à gauche de la porte, ce lit garni de grosse toile et de gros lainage, mais très soigneusement et très carrément fait, voilà ce que c'était que ces cellules.

On était à l'heure de la récréation ; presque toutes étaient ouvertes, les hommes étant au préau.

Deux ou trois cependant restaient fermées, et des détenus, de jeunes ouvriers, cordonniers ou chapeliers pour la plupart, y travaillaient, faisant grand bruit de marteaux. C'étaient, me dit-on, des prisonniers laborieux et de bonne conduite qui avaient préféré le travail à la promenade.

La pistole était au-dessus. Les cellules étaient un peu plus grandes et un peu moins propres, grâce à la liberté dont on y jouissait, moyennant *seize centimes* par jour. En général, dans une prison, plus il y a de propreté, moins il y a de liberté. Ces malheureux sont ainsi faits que leur propreté est le signe de leur servitude.

Ils n'étaient pas seuls dans leurs cellules à la pistole ; ils étaient quelquefois deux ou trois ensemble ; il y avait une grande chambre où ils étaient six.

Un vieillard lisait dans cette chambre, honnête et paisible figure. Il leva les yeux de dessus son livre quand j'entrai, et me regarda de l'air d'un curé de campagne qui lit son bréviaire assis sur l'herbe avec le ciel au-dessus de sa tête. Je questionnai, mais je ne pus savoir de quoi ce *goodman* était accusé.

Sur le mur blanchi à la chaux, près de la porte, ces quatre vers étaient écrits au crayon :

Dans la gendarmerie,
Quand un gendarme rit,
Tous les gendarmes rient
Dans la gendarmerie.

Au-dessous, un parodiste avait ajouté :

Dans la Conciergerie,
Quand un concierge rit,
Tous les concierges rient
Dans la Conciergerie.

M. Lebel me fit remarquer, dans le préau, l'endroit par où s'était évadé un détenu quelques années auparavant. Il avait suffi à cet homme de l'angle droit que formaient les deux murs du préau au coin le plus septentrional. Il s'était adossé à cet angle et s'était hissé, avec la seule force musculaire des épaules, des coudes et des talons, jusqu'au toit, où il avait saisi un tuyau de poêle. Que ce tuyau fléchit sous son poids, il était mort. Parvenu sur le toit, il

était redescendu dans les cours extérieures et s'était enfui. Tout cela en plein jour. On le reprit dans le palais de Justice. Il s'appelait Bottemole.

— Une pareille évasion méritait plus de succès, me dit M. Lebel. J'ai eu presque du regret en le voyant revenir.

A l'entrée du préau des hommes, il y avait, à gauche, un petit greffe réservé au gardien en chef, avec une table disposée en équerre devant la fenêtre, un fauteuil de cuir et toutes sortes de cartons et de paperasses sur cette table. Derrière cette table et ce fauteuil, il y avait un espace oblong de huit pieds environ sur quatre. C'était l'emplacement de l'ancien cachot de Louvel.

Le mur qui le séparait du greffe avait été démoli. A une hauteur d'environ sept pieds, le mur s'interrompait et était remplacé par un grillage en barreaux de fer qui montait jusqu'au plafond. Le cachot ne recevait de jour que par là et par le vasistas de la porte, jour de souffrance qui venait du corridor et du greffe et non du préau. Par ce grillage et par le vasistas, on observait, nuit et jour, Louvel, dont le lit était dans l'angle au fond. Cela n'empêchait pas la présence de deux surveillants dans le cachot même. Lorsqu'on démolit le mur, l'architecte fit conserver la porte, porte basse, armée d'une grosse serrure carrée à verrou rond, et fit sceller cette porte dans la muraille extérieure. C'est là que je la vis.

Je me rappelle que, dans mon extrême jeunesse, je vis Louvel passer sur le Pont-au-Change le jour où on le mena à la place de Grève. C'était, il me semble, au mois de juin. Il faisait un beau soleil. Louvel était dans une charrette, les bras liés derrière le dos, une redingote bleue jetée sur les épaules, un chapeau rond sur la tête. Il était pâle. Je le vis de profil. Toute sa physiologie respirait une sorte de férocité grave et de fermeté violente. Il avait quelque chose de sévère et de froid.

Avant de quitter le quartier des hommes, M. Lebel me dit :

— Voici un endroit curieux.

Et il me fit entrer dans une salle ronde, voûtée, assez haute, d'environ quinze pieds de diamètre, sans aucune baie ni fenêtre, et ne recevant de jour que par la porte. Autour de cette salle régnait un banc de pierre circulaire.

— Savez-vous où vous êtes ici? me demanda M. Lebel.

— Oui, lui répondis-je.

J'avais reconnu la fameuse chambre de la question.

Cette chambre occupe le rez-de-chaussée de la tour crénelée, la plus petite des trois tours rondes qui sont sur le quai.

Au milieu, il y avait une chose sinistre et singulière. C'était une sorte de longue et étroite table en pierre de liais, rejointoyée avec du plomb coulé dans les fentes, très épaisse, et portée sur trois piliers de pierre. Cette table était haute d'environ deux pieds et demi, longue de huit et large de vingt pouces.

En levant les yeux, je vis un gros crochet de fer rouillé scellé dans la clef de la voûte, qui est une pierre ronde.

Cette chose était le lit de la question. On posait dessus un matelas de cuir sur lequel on étendait le patient.

Ravaillac a passé six semaines couché sur cette table, les pieds et les mains liés, bouclé à la ceinture par une courroie à laquelle se rattachait une longue chaîne qui pendait de la voûte. Le dernier anneau de cette chaîne était passé dans le crochet que je voyais encore fixé au-dessus de ma tête. Six gardes gentilshommes et six gardes de la prévôté le veillaient nuit et jour.

Damiens a été gardé, comme Ravaillac, dans cette chambre, et garrotté sur ce lit pendant tout le temps que dura l'instruction et le jugement de son procès.

Desrués, Cartouche, la Voisin ont été questionnés sur cette table.

La marquise de Brinvilliers y fut étendue toute nue, attachée et, pour ainsi dire, écartelée par quatre chaînes aux quatre membres, et subit là cette affreuse question extraordinaire par l'eau qui lui fit dire :

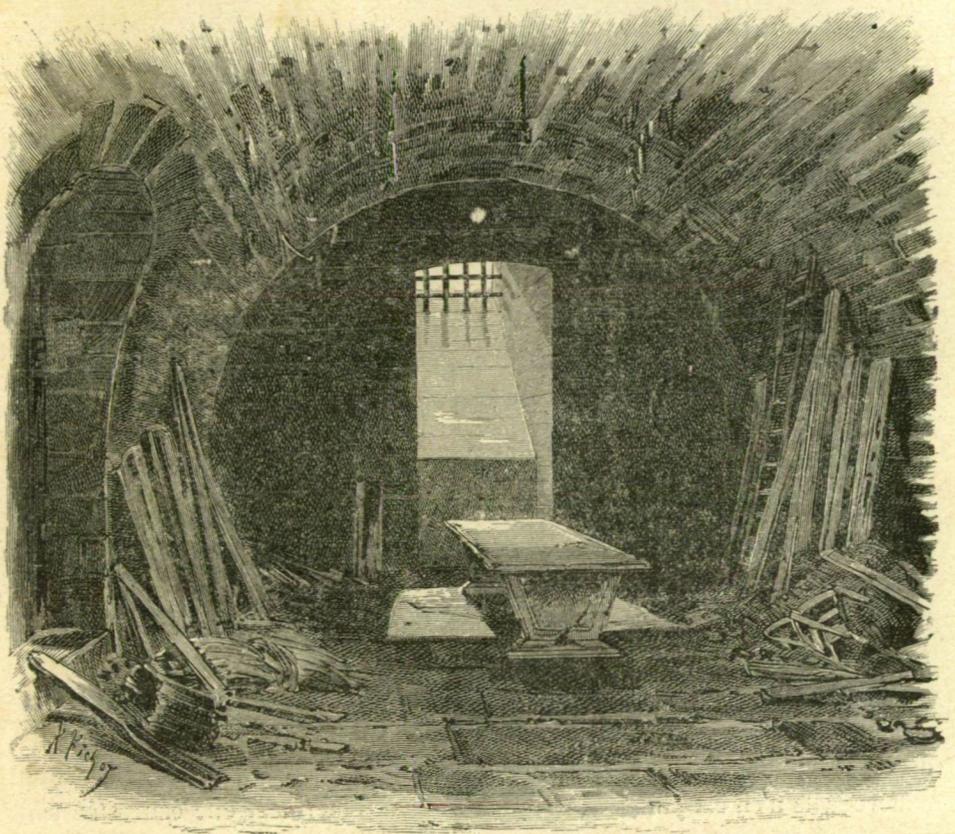
— Comment allez-vous faire pour mettre ce gros tonneau d'eau dans ce petit corps ?

Toute une sombre histoire est là, qui s'est infiltrée, pour ainsi dire, goutte à goutte, dans les pores de ces pierres, dans ces murailles, dans cette voûte, dans ce banc, dans cette table, dans ce pavé, dans cette porte. Elle est là tout entière ; elle n'en est jamais sortie ; elle y a été enfermée, elle est restée sous les verrous ; rien n'en a transpiré, rien ne s'en est évaporé au dehors ; personne n'en a jamais rien dit, rien conté, rien trahi, rien révélé. Cette crypte, qui ressemble à l'intérieur d'un entonnoir renversé, cette caverne faite de main d'homme, cette boîte de pierre, a gardé le secret de tout le sang qu'elle a bu, de tous les hurlements qu'elle a étouffés. Les effroyables choses qui se sont accomplies dans cet antre de juges y palpitent et y vivent encore, et y dégagent on ne sait quels miasmes hideux.

Étrange horreur que cette chambre ! étrange horreur que cette tour posée au beau milieu du quai, sans fossé et sans muraille qui la sépare des passants !

Au dedans, les scies, les brodequins, les chevalets, les roues, les tenailles, le marteau qui enfonce les coins, le grincement de la chair touchée par le fer rouge, le pétilllement du sang sur la braise, les interrogations froides des juges, les rugissements désespérés du torturé ; au dehors, à quatre pas, les bourgeois qui vont et viennent, les femmes qui jasant, les enfants qui jouent, les marchands qui vendent, les voitures qui roulent, les bateaux sur la rivière, le tumulte de la ville, l'air, le ciel, le soleil, la liberté !

Chose sinistre à penser, cette tour sans fenêtres a toujours paru silencieuse au passant ; elle ne faisait pas plus de bruit alors qu'à présent. Quelle est donc l'épaisseur de ces murailles, pour que de la tour on n'entendit



LA CHAMBRE DE LA TORTURE.

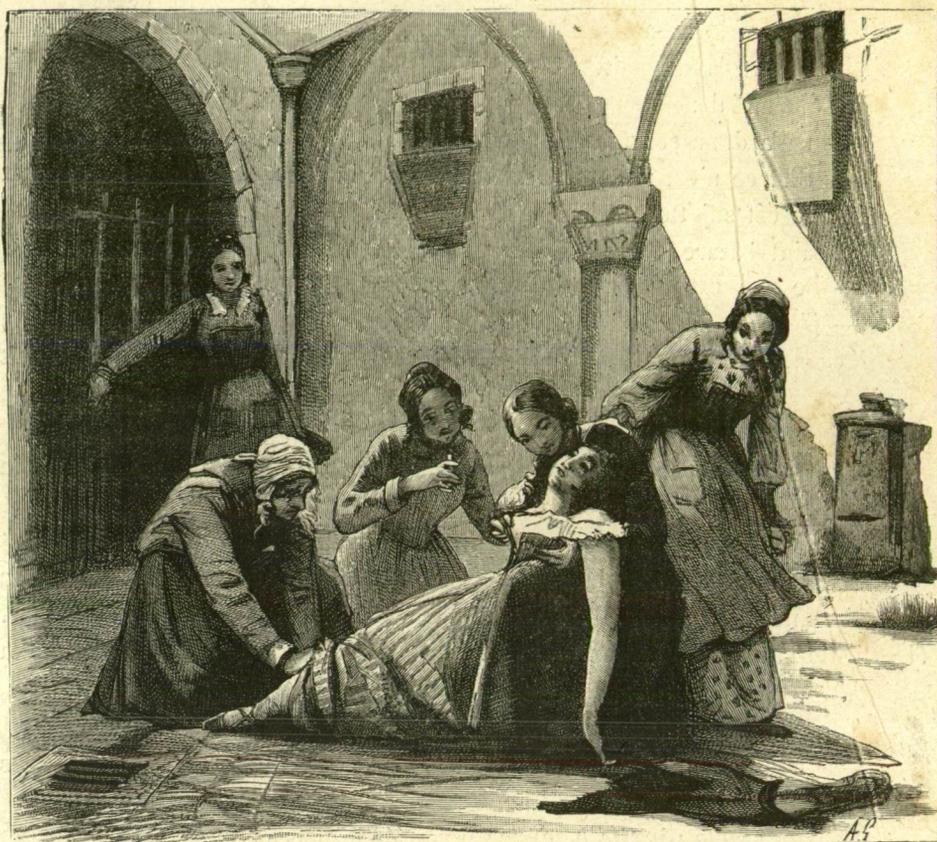
pas le bruit de la rue, et pour que de la rue on n'entendît pas le bruit de la tour !

Je considérais cette table surtout, avec une curiosité pleine d'effroi. Des prisonniers y avaient gravé leurs noms. Vers le milieu, huit ou dix lettres commençant par une M et formant un mot illisible, y étaient assez profondément entaillées. A l'une des extrémités avait été écrit avec un poinçon ce nom : *Merel*. (Je cite de mémoire et je puis me tromper, mais je crois que c'est le nom.)

Le mur était d'une nudité hideuse. Il semblait qu'on en sentît toute l'effroyable et impitoyable épaisseur. Le pavage était le même que le pavage de la chambre des condamnés à mort, c'est-à-dire l'ancien pavé blanc et noir de saint Louis, à carreaux alternés. Un grand poêle carré en briques avait remplacé l'ancien réchaud de la torture. Cette chambre sert, l'hiver, de chauffoir aux prisonniers.

De là nous pénétrâmes dans le bâtiment des femmes.

Après une heure de séjour dans la prison, j'étais déjà si accoutumé aux grilles et aux verrous que je n'y faisais plus attention, non plus qu'à cet air



LE PRÉAU DES FEMMES.

particulier aux prisons qui m'avait suffoqué en entrant. Il me serait donc impossible de dire ce qu'on ouvrit de portes pour nous faire passer du quartier des hommes dans le quartier des femmes. Je ne m'en souviens plus.

Je me rappelle seulement qu'une vieille au nez d'oiseau de proie apparut à une grille et nous ouvrit, en nous demandant si nous désirions faire le tour du préau. Nous acceptâmes.

Le préau des femmes était beaucoup plus petit et beaucoup plus triste que le préau des hommes.

Il n'y avait qu'un carré de verdure et de fleurs fort étroit, et je ne crois pas qu'il y eût d'arbres. Au lieu de fontaine jaillissante, un lavoir dans un coin.

Une prisonnière, bras nus, y lavait son linge. Huit ou dix femmes étaient assises dans le préau, groupées ensemble, parlant, cousant et travaillant. J'ôtai mon chapeau. Elles se levèrent en me regardant avec curiosité.

C'étaient, la plupart, des espèces de demi-bourgeoises ayant des encolures de marchandes de quarante ans. Cela me parut être l'âge moyen. Il y avait pourtant deux ou trois jeunes filles.

A côté du préau il y avait une petite salle où nous entrâmes. Deux jeunes

filles y étaient, l'une assise, l'autre debout. Celle qui était assise paraissait malade, l'autre la soignait.

Je demandai :

— Qu'a donc cette jeune fille?

— Oh! ce n'est rien, dit l'autre, grande et assez jolie brune aux yeux bleus, elle est sujette à cela. Elle se trouve un peu mal. Cela la prenait souvent à Saint-Lazare. Nous y étions ensemble. J'ai soin d'elle.

— De quoi est-elle accusée? repris-je.

— C'est une bonne. Elle a pris six paires de bas à ses maîtres.

Pendant la malade pâlisait et perdait tout à fait connaissance. C'était une pauvre fille de seize ou dix-sept ans.

— Donnez-lui de l'air, dis je.

La grande la prit dans ses bras comme un enfant et l'emporta dans la cour. M. Lebel envoya chercher de l'éther.

— Elle a pris six paires de bas, me dit-il, mais c'est la troisième fois.

Nous rentrâmes dans la cour. La petite était couchée sur le pavé. Toutes les prisonnières s'empressaient autour d'elle et lui faisaient respirer de l'éther. La vieille surveillante lui ôtait ses jarretières pendant que la grande brune la délaçait.

Tout en lui défaisant le corset, elle disait :

— Ça lui prend chaque fois qu'elle met un corset. Je t'en donnerai, des corsets! Petite bête, va!

Dans ces mots : *petite bête, va!* il y avait je ne sais quel accent tendre et compatissant.

Nous passâmes outre.

Une des particularités de la Conciergerie, c'est que toutes les cellules occupées par les régicides depuis 1830 étaient dans le quartier des femmes.

J'entrai d'abord dans la cellule qui avait été occupée par Lecomte et qui venait d'être habitée par Joseph Henri.

C'était une chambre assez grande, presque vaste, claire, n'ayant d'un cachot que le pavé, la porte armée de la plus grosse serrure qu'il y eût à la Conciergerie, et la fenêtre, large ouverture grillée, vis-à-vis de la porte.

Cette chambre, du reste, était ainsi meublée : dans l'angle, près de la fenêtre, lit de quatre pieds et demi de large en acajou, forme bateau, grande mode de la restauration; de l'autre côté de la fenêtre, secrétaire en acajou; près du lit, commode en acajou avec mains et poignées en cuivre doré; sur la commode, une glace, et, devant la glace, une pendule en acajou en forme de lyre avec cadran doré et ciselé; petit tapis carré au pied du lit; quatre fauteuils en acajou et en velours d'Utrecht; entre le lit et le secrétaire, un poêle en faïence.

Cet ameublement, à l'exception du poêle, qui choque le goût des bourgeois, est l'idéal d'un boutiquier enrichi. Joseph Henri en fut ébloui.

Je demandai ce que ce pauvre fou était devenu. Après avoir été transféré de la Conciergerie à la Roquette, il venait de partir, le matin même, en compagnie de huit voleurs, pour le bagne de Toulon.

La fenêtre de cette cellule donnait sur le préau des femmes. Elle était garnie d'une vieille hotte vermoulue et percée de trous. Par ces trous on pouvait voir ce qui se passait dans le préau, distraction pour le prisonnier qui n'était peut-être pas sans inconvénient pour les femmes, lesquelles se croyaient seules dans cette cour et à l'abri de tout regard.

A côté était la cellule jadis occupée par Fieschi et Alibaud. Ouvrard, qui l'avait le premier habitée, y avait fait mettre une cheminée en marbre (marbre Saint-Anne, noir veiné de blanc) et une grande boiserie formant alcôve et cabinet de toilette.

L'ameublement était tout en acajou et à peu près pareil au mobilier de la chambre de Joseph Henri.

Après Fieschi et Alibaud, cette cellule avait eu pour habitants l'abbé de Lamennais et M^{me} la marquise de Larochejaquelein, puis le prince Louis-Napoléon, puis enfin ce « bêta de prince de Berghes », comme disait M. Lebel.

Vis-à-vis les deux portes de ces deux cellules s'ouvrait l'infirmerie des femmes, longue et large halle trop basse pour sa grandeur. Il y avait là une vingtaine de lits; personne dans les lits. J'en étais étonné.

— Je n'ai presque jamais de malades, me dit M. Lebel. D'abord les prisonniers ne font que passer ici. Ils viennent pour être jugés, et s'en vont tout de suite; acquittés, en liberté; condamnés, à leur destination. Tant qu'ils sont ici, l'attente de leur jugement les tient dans une surexcitation qui ne laisse place à rien autre chose. Ah bien, oui! ils ont bien le temps d'être malades! ils ont bien une autre fièvre que la fièvre! A l'époque du choléra, qui était aussi la grande époque des émeutes, j'avais ici sept cents prisonniers. Il y en avait partout, dans les guichets, dans les greffes, dans les avant-greffes, dans les cours, sur les lits, sur la paille, sur le pavé. Je disais : Bon Dieu! pourvu que le choléra ne se mette pas dans tout ça! Monsieur, je n'ai pas eu un malade!

Il y a certainement un enseignement dans ces faits, il est prouvé qu'une préoccupation énergique préserve de toute maladie. Dans les temps de peste, sans négliger les procédés d'assainissement et d'hygiène, il faudrait distraire le peuple par de grandes fêtes, de grands spectacles, de grandes émotions. Personne ne s'occupant de l'épidémie, elle s'évanouirait.

Quand il y avait dans les cellules d'en face quelque coupable d'attentat à la personne du roi, l'infirmerie des femmes se transformait en corps de garde. On installait là quinze ou vingt gardiens, qui y étaient au secret comme le prisonnier lui-même, ne pouvant voir personne, pas même leurs femmes, et cela tout le temps que durait l'instruction, quelquefois six semaines, quelquefois deux mois.

— Voilà ce que je fais, ajouta M. Lebel qui me donnait ces détails, quand j'ai des régicides.

Cette phrase lui vint le plus naturellement du monde ; c'était pour lui une sorte d'habitude *d'avoir des régicides*.

— Vous avez, lui dis-je, parlé du prince de Berghes d'une façon assez dédaigneuse. Qu'en pensez-vous donc ?

Il essaya ses besicles avec sa manche et me répondit :

— Oh ! mon Dieu, je n'en pense rien ; c'était un pauvre grand niais, bien élevé, ayant de fort bonnes manières, l'air très doux ; mais un imbécile. Quand il arriva ici, je le mis d'abord dans cette salle, dans cette infirmerie, qui est grande, pour qu'il eût de l'air et de l'espace. Il me fit appeler. — Monsieur, me dit-il, est-ce que mon affaire est grave ? — Je balbutiai quelques paroles embarrassées. — Pensez-vous, reprit-il, que je pourrai sortir ce soir ? — Oh ! non, lui dis-je. — En ce cas, demain ? — Ni demain, repris-je. — Ah ! ça, vraiment ! mais est-ce que vous croyez qu'on va me tenir huit jours ici ? — Peut-être davantage. — Plus de huit jours ! plus de huit jours ! Décidément mon affaire est donc grave ? Est-ce que vous pensez que mon affaire est grave ? — Il se promenait de long en large, me répétant toujours cette question, à laquelle je ne répondais jamais. Du reste, sa famille ne l'abandonna pas. La duchesse, sa mère, et la princesse, sa femme, venaient le voir tous les jours. La princesse, une très jolie petite femme, demanda à partager sa prison. Je lui fis entendre que cela ne se pouvait. — Au reste, qu'était-ce que son affaire ? Un faux, oui, mais pas de motif. C'était un acte stupide, rien de plus. Les jurés l'ont condamné parce qu'il était prince. Si c'eût été quelque fils de riche marchand, on l'eût acquitté. — Après sa condamnation à trois ans de prison, on me l'a laissé quelque temps ici, puis on l'a transféré dans une maison de santé dont on a loué un pavillon pour lui seul. Il est là depuis bientôt un an, on l'y laissera encore six mois, puis on le graciera. Par exemple, d'être prince, ça lui a nui dans son procès, mais cela le sert dans sa prison.

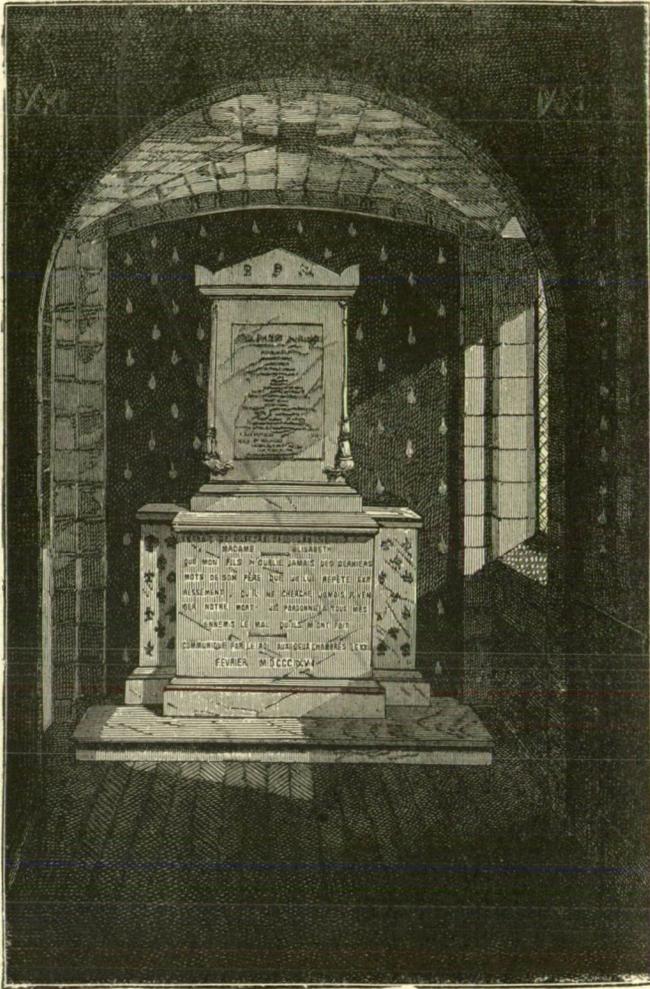
Comme nous traversions un couloir, mon guide m'arrêta et me fit remarquer une porte basse d'environ quatre pieds et demi de haut, armée d'une énorme serrure carrée et d'un gros verrou, à peu près pareille à la porte du cachot de Louvel.

C'était la porte du cachot de Marie-Antoinette, la seule chose qu'on eût conservée telle qu'elle était, Louis XVIII ayant fait de sa cellule une chapelle.

C'est par cette porte que sortait la reine pour aller au tribunal révolutionnaire ; c'est par là qu'elle sortit pour aller à l'échafaud.

Cette porte ne tournait plus sur ses gonds. Depuis 1814 elle était scellée dans le mur.

J'ai dit qu'on l'avait conservée telle qu'elle était, je me trompais. On l'avait barbouillée d'une affreuse peinture couleur nankin, mais cela ne compte pas. Quel est le souvenir sanglant qu'on n'a pas badigeonné en jaune ou en rose ?



LE CACHOT DE MARIE-ANTOINETTE.

Un moment après, j'étais dans la chapelle qui a été le cachot.

Si l'on eût vu là le pavé nu, la muraille nue, les barreaux au soupirail, le lit de sangle de la reine et le lit de camp du gendarme et le paravent historique qui les séparait, c'eût été une émotion profonde et une impression inexprimable. On y voyait un petit autel de bois qui eût fait honte à une église de village, un mur badigeonné (en jaune, bien entendu), des vitraux de café turc, un plancher exhaussé faisant estrade et sur le mur deux ou trois abominables tableaux où le mauvais style de l'empire luttait avec le mauvais goût de la restauration.

L'entrée du cachot avait été remplacée par une archivolte percée dans le mur.

Le passage voûté par où la reine montait au tribunal avait été muré.

Il y a un vandalisme respectueux plus révoltant encore que le vandalisme haineux, parce qu'il est niais. On ne voyait plus rien là de ce qui était sous les yeux de la reine, si ce n'est un peu de pavé que le plancher heureusement ne couvrait pas tout entier. Ce pavé était un antique carrelage chevronné de briques scellées de champ et montrant le petit côté.

Une chaise de paille posée sur l'estrade marquait la place où avait été le lit de la reine.

En sortant de ce lieu vénérable profané par une piété bête j'entrai dans une grande salle à côté, qui avait été la prison des prêtres pendant la Terreur et dont on avait fait la chapelle de la Conciergerie. C'était fort mesquin et fort laid, comme la chapelle-prison de la reine.

Le tribunal révolutionnaire tenait ses séances au-dessus de cette salle.

Tout en circulant dans les profondeurs du vieil édifice j'apercevais çà et là, par des soupiraux, d'immenses caves, des halles mystérieuses et désertes, avec des herses s'ouvrant sur la rivière, des galetas effrayants, des passages noirs. Dans ces cryptes abondaient les toiles d'araignée, les pierres moussues, les lueurs livides, les choses vagues et difformes.

Je demandais à M. Lebel :

— Qu'est-ce que ceci ?

Il me répondait :

— Cela ne sert plus.

A quoi cela avait-il servi ?

Nous dûmes repasser par le préau des hommes. En le traversant, M. Lebel me fit remarquer un escalier près des latrines. C'est là que s'était pendu peu de jours auparavant, aux barreaux de la rampe, un assassin, nommé Savoye, qu'on venait de condamner aux galères.

— Les jurés se sont trompés, avait dit cet homme ; je devrais être condamné à mort, j'arrangerai cela.

Il « arrangea cela » en se pendant.

Il était particulièrement confié à un détenu qu'on avait élevé à la fonction de gardien pour le surveiller, et que M. Lebel cassa.

Pendant que le directeur de la Conciergerie me donnait ces détails, un prisonnier assez bien vêtu s'approcha de nous. Il paraissait désirer qu'on lui parlât ; je lui fis quelques questions. C'était un garçon qui avait été ouvrier brodeur et passementier, puis aide de l'exécuteur des hautes œuvres de Paris, ce qu'on appelait jadis « valet de bourreau », puis enfin, disait-il, palefrenier dans les écuries du roi.

— Monsieur, me dit-il, je vous prie de demander à M. le directeur qu'on ne me mette pas l'habit de la prison et qu'on me laisse mon fainéant.

Ce mot qu'il faut prononcer *faignant*, signifie paletot dans le nouvel argot.

Il avait en effet un paletot assez propre. J'obtins qu'on le lui laissât et je le fis causer.

Il faisait beaucoup d'éloges de *Monsieur Sanson*, le bourreau, son ancien maître.

M. Sanson habitait rue du Marais-du-Temple, dans une maison isolée dont les persiennes sont toujours fermées. Il recevait beaucoup de visites. Force anglais l'allaient voir.

Quand des visiteurs se présentaient chez M. Sanson on les introduisait dans un joli salou au rez-de-chaussée, *tout meublé en acajou*, au milieu duquel il y avait un excellent piano, habituellement ouvert et chargé de musique. Peu après, M. Sanson arrivait, et faisait asseoir les visiteurs. On devisait de choses et d'autres.

En général les anglais demandaient à voir la guillotine. M. Sanson satisfaisait ce désir, sans doute moyennant quelque paraguante, et menait les ladies et les gentlemen dans la rue voisine (la rue Albouy, je crois), chez le charpentier des hautes œuvres. Il y avait là un hangar où la guillotine était toujours dressée. Les étrangers se rangeaient autour et on la faisait *travailler*. On guillotinaient des bottes de foin.

Un jour, une famille anglaise, composée du père, de la mère et de trois belles filles toutes roses et toutes blondes, se présenta chez Sanson. C'était pour voir la guillotine. Sanson les mena chez le charpentier et fit jouer l'instrument. Le couteau s'abaissa et se releva plusieurs fois à la demande des jeunes filles.

L'une d'elles cependant, la plus jeune, la plus jolie, n'était pas satisfaite. Elle se fit expliquer par le bourreau, dans les moindres détails, ce qu'on appelle *la toilette des condamnés*. Elle n'était pas contente encore. Enfin elle se tourna timidement vers le bourreau.

— Monsieur Sanson? dit-elle.

— Mademoiselle? dit le bourreau.

— Comment fait-on quand l'homme est sur l'échafaud? Comment l'attache-t-on?

Le bourreau lui expliqua cette chose affreuse, et lui dit : Nous appelons cela *enfourner*.

— Eh bien, monsieur Sanson, dit la jeune fille, je désire que vous m'enfourniez.

Le bourreau tressaillit. Il se récria. La jeune fille persista.

— C'est une idée que j'ai, dit-elle, de pouvoir dire que j'ai été attachée là-dessus.

Sanson s'adressa au père, à la mère. Ils lui répondirent : Puisque c'est son envie, faites.

Il fallut céder.

Le bourreau fit asseoir la jeune miss, lui lia les jambes d'une ficelle,

les bras d'une corde derrière le dos, l'attacha sur la bascule et l'y *boucla* avec la ceinture de cuir.

Il voulut s'en tenir là.

— Non, non, il y a encore quelque chose, dit-elle.

Sanson alors coucha la bascule, plaça la tête de la jeune fille dans l'horrible lunette et referma sur elle le capuchon de cette lunette. Alors elle se déclara satisfaite.

Plus tard, en contant la chose, Sanson disait :

— J'ai vu le moment où elle allait me dire : *Il y a encore quelque chose. Laissez tomber le couteau.*

Presque tous les visiteurs anglais demandent à voir le couteau qui a coupé la tête de Louis XVI.

Ce couteau a été vendu comme vieille ferraille, de même que tous les autres couteaux de la guillotine quand ils sont hors de service. Les anglais ne peuvent le croire, et offrent à Sanson de le lui acheter.

S'il eût voulu faire ce commerce, on aurait vendu autant de *couteaux de Louis XVI* que de cannes de Voltaire.

Des anecdotes sur Sanson, mon homme, qui se disait ancien paléfreneur des Tuileries, voulut passer aux anecdotes sur le roi. Il avait entendu les causeries du roi avec les ambassadeurs, etc. — Je l'en tins quitte. Je me rappelai sa qualité de gascon et son état de brodeur, et ses révélations politiques me parurent être de la haute passementerie.

Jusqu'en 1826, la Conciergerie n'avait eu d'autre entrée et d'autre issue qu'un guichet sur la cour du palais de Justice. C'est par là que sortaient les condamnés à mort. En 1826, fut pratiquée la porte qu'on voit sur le quai entre les deux grosses tours rondes. Ces deux tours avaient au rez-de-chaussée comme la tour de la question, une chambre sans fenêtre.

Les deux grotesques ogives, sans voussures et sans triangle équilatéral pour base, qu'on y admire encore en ce moment et qui sont des chefs-d'œuvre d'ignorance, ont été ouvertes dans ces magnifiques murailles par une sorte de maçon nommé Peyre, qui avait la fonction d'architecte du palais de Justice et qui l'a mutilé, déshonoré et défiguré comme on le peut voir.

Ces deux chambres, désormais éclairées, ont donné deux belles salles circulaires. Les murs en sont ornés d'arcades ogives engagées, d'une pureté admirable, qui s'appuient sur des consoles exquises. Ces charmantes merveilles d'architecture et de sculpture étaient destinées à ne jamais voir le jour et étaient faites, chose étrange, pour l'horreur et les ténèbres.

La première des deux chambres, la plus voisine du préau des hommes, avait été assignée pour dortoir aux gardiens.

Il y avait là une douzaine de lits faisant comme les rayons d'une étoile autour d'un poêle placé au centre. Au-dessus de chaque lit, une planche scellée dans le mur à travers les meneaux délicats de l'architecture supportait

les « effets » des gardiens, représentés en général par une brosse, une valise et une vieille paire de bottes.

Au-dessus d'un des lits pourtant, à côté de la paire de bottes qui ne manquait à aucun, il y avait un monceau de livres. Je le remarquai; on me l'expliqua. C'était la bibliothèque d'un gardien nommé Peiset, duquel Lacenaire avait fait un lettré. Cet homme, voyant Lacenaire lire et écrire sans cesse, l'avait admiré, puis consulté. Il n'était pas sans idées; Lacenaire lui avait conseillé de s'instruire; quelques-uns des livres qui étaient là étaient des livres de Lacenaire; Lacenaire les lui avait donnés, Peiset avait acheté quelques autres bouquins sur les quais; il prenait l'avis de Lacenaire, qui lui disait: Lisez ceci, ne lisez pas cela. Peu à peu le geôlier était devenu un penseur, et c'est ainsi qu'une intelligence s'était éveillée et ouverte à ce souffle hideux.

On ne pouvait entrer dans l'autre chambre que par une porte sur laquelle on lisait cette inscription: *Passage réservé à M. le directeur*. M. Lebel me l'ouvrit fort gracieusement, et nous nous trouvâmes dans son « salon ».

Cette chambre était, en effet, transformée en *salon du directeur*. Elle était presque identiquement pareille à l'autre, mais autrement *décorée*.

C'était une chose bizarre que ce salon avec son arrangement. L'architecture de saint Louis, un lustre qui venait d'Ouvrard, d'affreux papier peint dans les ogives, un bureau d'acajou, des meubles à housse de toile écrue, un vieux portrait de magistrat sans châssis et sans cadre cloué à même sur le mur et de travers, des gravures, des paperasses, une table qui ressemblait à un comptoir; toute cette chambre ainsi meublée tenait du palais, du cachot et de l'arrière-boutique.

Cela était patibulaire, magnifique, laid, bête, sinistre, royal et bourgeois.

C'était dans cette chambre qu'étaient admis les visiteurs des prisonniers privilégiés.

Du temps de sa détention, qui avait laissé beaucoup de traces à la Conciergerie, M. Ouvrard y recevait ses amis. Le prince de Berghes y recevait sa femme et sa mère.

— Qu'est-ce que cela me fait qu'ils aient leurs visites ici? me dit M. Lebel. Ils se croient dans un salon et ils n'en sont pas moins en prison.

Le brave homme avait l'air profondément convaincu que M^{me} la duchesse et M^{me} la princesse de Berghes devaient se croire là dans un salon.

C'était là aussi que M. le chancelier duc Pasquier avait coutume de faire les premiers actes des instructions qui lui étaient confiées, pour les procès devant la cour des pairs.

L'appartement du directeur communiquait avec ce salon. C'était fort chétif et fort laid.

L'espèce de bouge qui lui servait de chambre à coucher ne recevait de jour et d'air, à ce qu'il me semble, car je passai rapidement, que par les

portes. C'était propre, mais de cette propreté qui sent la vétusté, avec toutes sortes d'encadrements dans les coins, et de vieux petits meubles, et toutes ces minuties qui caractérisent les chambres de vieillards. La salle à manger était plus grande et avait des fenêtres.

Deux ou trois jolies jeunes filles y étaient assises sur des chaises de paille et travaillaient sous l'œil d'une matrone d'environ cinquante ans. Elles se levèrent d'un air modeste et doux à mon passage, et leur père, M. Lebel, les baisa au front.

Rien de plus étrange que cet intérieur de presbytère anglican ayant pour enveloppe le dedans infâme d'une prison, et muré, pour ainsi dire, et chaste-ment conservé, au centre de tous les vices, de tous les crimes, de tous les opprobres et de toutes les hontes.

— Mais, dis-je à M. Lebel, qu'est devenue la salle des cheminées? où donc est-elle?

Il parut chercher comme quelqu'un qui ne comprend pas.

— La salle des cheminées? Vous dites, monsieur, la salle des cheminées?

— Oui, repris-je, une grande salle qui était sous la salle des pas perdus et où il y avait aux quatre coins quatre immenses cheminées bâties au treizième siècle. Pardieu! je me rappelle fort bien l'avoir visitée il y a quelque vingt ans, en compagnie de Rossini, de Meyerbeer et de David d'Angers.

— Ah! dit M. Lebel, je sais ce que vous voulez dire. C'est ce que nous appelons les cuisines de saint Louis.

— Cuisine de saint Louis, si bon vous semble. Mais qu'est devenue cette salle? Outre les quatre cheminées, elle avait de beaux piliers qui supportaient la voûte. Je ne l'ai point vue dans tout cela. Est-ce que votre architecte, M. Peyre, l'a escamotée?

— Oh! non! Seulement il nous l'a arrangée.

Ce mot, dit tranquillement, me fit frissonner. La salle des cheminées était un des plus admirables monuments de l'architecture royale et domestique du moyen âge. Qu'est-ce qu'un être comme l'architecte Peyre avait pu en faire?

M. Lebel continua :

— Nous ne savions trop où mettre nos détenus pendant les heures où ils « passent à l'instruction ». M. Peyre a pris la salle des cuisines de saint Louis, et nous en a fait une magnifique souricière à trois compartiments, un pour les hommes, un pour les femmes, un pour les enfants. Du reste, il a accommodé cela le mieux possible, et il n'a pas trop démoli la vieille salle, je vous assure.

— Voulez-vous m'y conduire? dis-je à M. Lebel.

— Volontiers.

Nous traversâmes des corridors, des passages longs, larges, bas, étroits. De temps en temps nous rencontrions un escalier encombré de gendarmes, et nous voyions passer, au milieu d'un remue-ménage d'agents et d'argousins,

quelque pauvre diable que les huissiers se transmettaient en disant à voix haute ce mot : Disponible.

— Que signifie ce mot? dis-je à mon guide.

— Cela veut dire que voilà un homme dont le juge d'instruction a fini et dont le gendarme peut disposer.

— Pour le mettre en liberté?

— Non, pour le ramener en prison.

Enfin une dernière porte s'ouvrit.

— Vous voici, me dit le directeur, dans la salle que vous cherchez.

Je regardai.

J'étais dans les ténèbres.

J'avais un mur devant les yeux.

Cependant ma prunelle s'accoutuma à l'obscurité, et au bout de quelques instants je distinguai à ma droite, dans un enfoncement, une haute et magnifique cheminée en entonnoir renversé, bâtie en pierre et appuyée par un arc-boutant à jour du plus beau style à un pilier qui lui faisait face.

— Ah! dis-je, voici une des cheminées. Mais où sont les trois autres?

— Il n'y a plus, me répondit M. Lebel, que celle-ci qui soit intacte. Sur les trois autres, deux sont entièrement démolies, la troisième est mutilée, cela était nécessaire pour notre souricière. C'est comme il a été nécessaire de remplir avec de la maçonnerie les intervalles des piliers. Il a fallu faire des cloisons. L'architecte a conservé cette cheminée comme spécimen du style de l'architecture de ce temps-là.

— Et, ajoutai-je, de l'ineptie des architectes de notre temps. Ainsi, plus de salles, des cloisons; et, sur quatre cheminées, trois détruites. On a arrangé cela sous Charles X. Voilà ce que les fils de saint Louis ont fait des souvenirs de saint Louis.

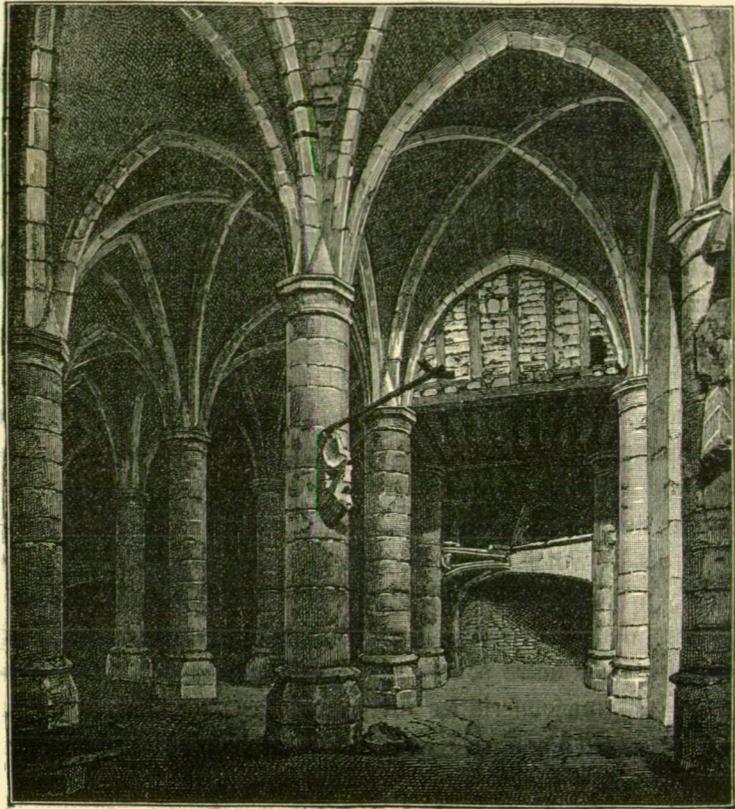
— Il est vrai, reprit M. Lebel, qu'on eût bien pu installer cette souricière ailleurs. Mais que voulez-vous, monsieur? on n'a pas songé à tout cela, et on avait cette salle sous la main. Du reste, on l'a fort bien disposée. Elle est divisée par des murs de pierre en trois compartiments longitudinaux éclairés chacun par une des fenêtres de l'ancienne salle. Le premier est celui des enfants. Voulez-vous y entrer?

Un porte-clefs nous ouvrit une lourde porte percée d'un judas qui permettait de surveiller l'intérieur de la souricière, et nous entrâmes.

La souricière des enfants était une salle oblongue, un parallélogramme garni de deux bancs de pierre sur ses deux principaux côtés. Il y avait là trois enfants. Le plus grand était assez grand. Il pouvait avoir dix-sept ans, et était vêtu d'affreuses guenilles jaunâtres.

Je parlai au plus petit, qui avait une figure assez intelligente, quoique énervée et abrutie.

— Petit, quel âge as-tu?



- Douze ans, monsieur.
- Qu'est-ce que tu as fait pour être ici?
- J'ai pris des pêches.
- Où ça?
- Dans un jardin, à Montreuil.
- Tout seul?
- Non, avec mon camarade.
- Où est ton camarade?

Il me désigna l'autre, vêtu comme lui de la bure des prisons, et un peu plus grand, et me dit :

- C'est lui.
- Vous avez donc escaladé un mur?
- Non, monsieur, les pêches étaient par terre, sur le chemin.
- Vous n'avez fait que vous baisser?
- Oui, monsieur.
- Et les ramasser?

— Oui, monsieur.

Ici, M. Lebel se pencha à mon oreille et me dit :

— On lui a déjà fait la leçon.

Il était du reste évident que l'enfant mentait. Son regard n'avait ni fermeté, ni candeur. Il me considérait en dessous, comme un fripon examine une dupe, et ayant de plus cet air charmé d'un enfant qui fait sa dupe d'un homme.

— Petit, repris-je, tu ne dis pas la vérité.

— Si, monsieur.

Ce *si, monsieur* fut dit avec cette impudence dans laquelle on sent que tout manque, même l'assurance; il ajouta hardiment :

— Et pour cela on m'a condamné à trois ans, mais *j'en rappelle*.

— Tes parents ne t'ont donc pas réclamé?

— Non, monsieur.

— Et ton camarade, est-il condamné?

— Non, ses parents l'ont réclamé.

— Il est donc meilleur que toi?

L'enfant baissa la tête.

M. Lebel me dit :

— Il est condamné à passer trois ans dans une maison de correction pour y être élevé; — acquitté, du reste, comme n'ayant pas agi avec discernement. Le malheur et le regret de tous les petits vauriens, c'est de n'avoir pas seize ans, ils font mille efforts pour persuader à la justice qu'ils ont seize ans, et qu'ils sont coupables *avec discernement*. En effet, seize ans et un jour, leurs fredaines sont punies de quelques mois de prison; un jour moins de seize ans, ils ont trois ans de clôture à la Roquette.

Je donnai quelque argent à ces pauvres petits diables, auxquels peut-être l'éducation seule avait manqué.

A tout prendre et à tout peser, la société est plus coupable envers eux qu'ils ne sont coupables envers elle. Nous pouvions leur demander : Qu'as-tu fait de nos pêches? soit. Mais ils pouvaient nous répondre : Qu'avez-vous fait de notre intelligence?

— Merci, monsieur, me dit le petit en mettant l'argent dans sa poche.

— Je t'aurais donné le double, lui dis-je, si tu n'avais pas menti.

— Monsieur, répliqua l'enfant, on m'a condamné, mais j'en rappelle.

— Que tu aies pris des pêches, c'est mal, mais c'est plus mal encore d'avoir menti.

L'enfant ne parut pas comprendre.

— J'en rappelle, dit-il.

Nous sortîmes de la cellule, et, comme la porte se refermait, l'enfant nous suivait du regard en répétant encore : — J'en rappelle.

Les deux autres n'avaient pas soufflé une parole.

Le geôlier verrouilla la porte en grommelant :

— Tenez-vous tranquilles, mes petits rats.

Ce mot me rappela que nous étions dans une souricière.

Le second compartiment était destiné aux hommes et absolument semblable au premier.

Je n'y entrai pas et je me bornai à y regarder par le judas. Il était plein de détenus, parmi lesquels le porte-clefs me désigna un tout jeune homme à figure douce, assez bien mis et l'air pensif.

C'était un nommé Pichery, chef d'une bande de voleurs, qu'on allait juger dans quelques jours.

La troisième tranche, coupée dans les cuisines de saint Louis, était la geôle des femmes.

On nous l'ouvrit.

Je n'y vis que sept ou huit prisonnières qui avaient toutes passé leurs quarante ans, à l'exception d'une femme assez jeune et ayant encore quelque reste de beauté.

Cette pauvre créature se cachait derrière les autres. Je compris cette pudeur et je ne fis ni ne permis aucune question.

Toutes sortes de petits bagages de femmes, des paniers, des cabas, des sacs à ouvrage, des tricots commencés, encombraient les bancs de pierre. Il y avait aussi de gros morceaux de pain bis.

Je pris ce pain. Il était couleur fumier, sentait fort mauvais et s'attachait aux doigts comme une glu.

— Qu'est-ce que c'est ça ? dis-je à M. Lebel.

— C'est le pain de la prison.

— Mais il est abominable !

— Vous trouvez, monsieur ?

— Voyez vous-même.

— C'est un entrepreneur qui le fournit.

— Et qui fait sa fortune, n'est-ce pas ?

— M. Chayet, secrétaire de la préfecture, est chargé de recevoir ce pain ; il le trouve fort bon, si bon qu'il n'en mange pas d'autre à sa table.

— M. Chayet, dis-je, a tort de conclure du pain qu'il reçoit au pain que les détenus mangent. Parce que le spéculateur lui envoie tous les jours une friandise, cela ne prouve pas qu'il n'envoie point une pourriture aux prisonniers.

— Vous avez raison, monsieur ; j'en parlerai.

J'ai su depuis que le pain avait été vérifié et amélioré.

Rien de remarquable du reste, dans cette cellule, si ce n'est que les murs étaient chargés d'inscriptions charbonnées de toutes parts.

Voici les trois qui se détachaient en plus gros caractères que les autres :

— *Corset.* — *Je suis codanée à six mois pour vacabonage.* — *Amour pour la vie.*

Les trois portes des compartiments donnaient sur le même couloir, long corridor obscur, aux deux extrémités duquel s'arrondissaient, comme deux taires de pierre, les deux cheminées conservées, sur lesquelles, comme je l'ai déjà dit, il n'y en avait qu'une qui fût entière. La seconde avait perdu sa principale beauté, son arc-boutant. On ne voyait plus que la place des deux autres dans les encoignures du compartiment des enfants et du compartiment des femmes.

C'est sur la plus orientale de ces deux dernières cheminées qu'était sculptée la curieuse figure du démon Mahidis.

Le démon Mahidis était un diable persan que saint Louis avait rapporté de la croisade. On le voyait sur cette cheminée avec ses cinq têtes, car il avait cinq têtes, et chacune de ces cinq têtes avait composé un de ces chants qu'on appelle *rangs* dans l'Inde, et qui sont la plus ancienne musique connue.

Ces rangs sont encore célèbres et redoutés dans tout l'Hindoustan, à cause de leur pouvoir magique. Il n'est pas un jongleur assez hardi pour les chanter.

L'un de ces rangs, chanté en plein midi, fait venir la nuit tout à coup, et fait sortir de terre un immense cercle d'ombre qui s'étend aussi loin que la voix du chanteur peut porter.

Un autre rang s'appelle le rang Ihupuck. Quiconque le chante périt par le feu.

Une tradition conte que l'empereur Akbar eut un jour la fantaisie d'entendre chanter ce rang. Il fit venir un fameux musicien appelé Naïk-Gopaul, et lui dit :

— Chante-moi le rang Ihupuck.

Voilà le pauvre ténor qui tremble de la tête aux pieds et se jette aux genoux de l'empereur. L'empereur avait sa fantaisie et fut inflexible. Tout ce que put obtenir le ténor, ce fut la permission d'aller revoir une dernière fois sa famille.

Il part, retourne dans sa ville, fait son testament, embrasse son vieux père et sa vieille mère, dit adieu à tout ce qu'il aimait dans ce monde, et revient près de l'empereur.

Six mois s'étaient écoulés. Les rois d'orient ont des caprices mélancoliques et tenaces.

— Ah ! te voilà, musicien, dit Shah-Akbar d'un air doux et triste, sois le bienvenu. Tu vas me chanter le rang Ihupuck.

Nouveaux tremblements et nouvelles supplications de Naïk-Gopaul. Mais l'empereur tint bon.

C'était l'hiver. La Jumne était gelée, on y patinait. Naïk-Gopaul fait casser la glace et se met dans l'eau jusqu'au cou.

Il commence à chanter. Au deuxième vers, l'eau était chaude ; à la deuxième strophe, la glace était fondue ; à la troisième strophe, la rivière se mit à bouillir. Naïk-Gopaul cuisait, il était couvert d'ampoules.

Au lieu de chanter, il se mit à crier :

— Grâce, sire!

— Continue, dit Akbar qui n'aimait pas médiocrement la musique.

Le pauvre diable se remit à chanter; sa face était cramoisie, les yeux lui sortaient de la tête, il chantait toujours, l'empereur écoutait avec volupté; enfin, quelques étincelles pétillèrent dans les cheveux hérissés du ténor.

— Grâce! cria-t-il une dernière fois.

— Chante, dit l'empereur.

Il commença la dernière strophe en hurlant. Tout à coup les flammes jaillirent de sa bouche, puis de tout son corps, et le feu le dévora au milieu de l'eau.

Voilà un des effets habituels de la musique de ce démon Mahidis qui était représenté sur la cheminée démolie.

Il avait une femme appelée Parbutta, qui est l'auteur de ce que les Indous appellent le *sixième rang*. Trente *rangines*, musique d'un ordre femelle et inférieur, ont été dictés par Boimha. Ce sont ces trois diables ou dieux qui ont inventé la gamme composée de vingt et une notes qui forme la base de la musique de l'Inde.

Comme nous nous retirions, trois hommes en habit noir, conduits par un porte-clefs, passaient près de nous; c'étaient des visiteurs.

— Trois nouveaux députés, me dit tout bas M. Lebel.

Ils avaient des favoris, de hautes cravates et parlaient comme des académiciens de province.

Ils admiraient beaucoup, ils s'extasiaient surtout devant les travaux faits pour embellir la prison et l'approprier aux besoins de la justice. L'un d'eux soutenait que Paris s'embellissait prodigieusement, *grâce aux architectes de bon goût qui modernisaient (sic) les anciens édifices*; et il affirmait que l'académie française devrait faire de ces embellissements de Paris le sujet d'un concours de poésie.

Cela me fit songer qu'en effet M. Peyre a fait au palais de Justice ce que M. Godde a fait à Saint-Germain-des-Prés et ce que M. Debret a fait à Saint-Denis; et, pendant que M. Lebel donnait quelques ordres aux gardiens, j'écrivis au crayon, sur un pilier de la salle des cheminées, ces vers, qui pourraient concourir, si jamais l'académie ouvre le concours désiré par ces messieurs, et qui, j'espère, auront le prix :

Un sixain vaut une longue ode
 Pour chanter Debret, Peyre et Godde;
 L'oison gloussant, l'âne qui brait,
 Fêtent Godde, Peyre et Debret;
 Et le dindon, digne compère,
 Admire Debret, Godde et Peyre.

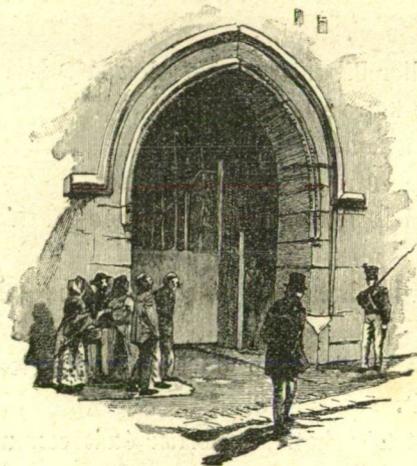
Au moment où M. Lebel se retournait, j'avais fini. Il me reconduisit jusqu'à la porte extérieure, et je sortis.

Comme je m'en allais, un groupe d'hommes en blouse, qui semblait attendre sur le quai, dit derrière moi :

— En voilà un qu'on met en liberté. Est-il heureux, celui-là!

Il paraît que j'étais fait comme un voleur.

Du reste, j'avais passé deux heures à la Conciergerie, la séance de l'académie ne devait pas être encore finie, et je songeai, avec un grand contentement d'âme, que, si j'y étais allé, je n'aurais pas été « mis en liberté » d'aussi bonne heure.



LE COMTE MORTIER

11 novembre.

Hier, M. le chancelier Pasquier arrive chez M^{me} de Boignes et la trouve bouleversée, tenant une lettre à la main.

— Qu'avez-vous, madame ?

— Mon Dieu ! cette lettre que je reçois ! lisez !

Le chancelier prend la lettre, elle était signée *Mortier* et disait en substance :

« Madame, quand vous lirez cette lettre, mes deux enfants et moi nous ne serons plus en vie. »

C'était M. le comte Mortier, pair de France et ancien ambassadeur je ne sais plus où, qui écrivait.

M. Pasquier s'émut très fort. M. Mortier était connu pour un hypochondriaque parfait. Il y a quatre ans, à Bruges, il poursuivait sa femme, son rasoir à la main, voulant la tuer. Il y a un mois, il avait fait la même tentative ; ce qui avait amené une séparation, dans laquelle M. Mortier avait gardé ses enfants, un petit garçon de sept ans et une petite fille de cinq. Hypochondrie née, à ce qu'il paraît, de la jalousie et dégénéralant aisément en fureur.

Le chancelier demande sa voiture et ne s'assied pas.

— Où demeure M. Mortier ?

— Rue Neuve-Saint-Augustin, hôtel Chatham, dit M^{me} de Boignes.

M. Pasquier arrive à l'hôtel Chatham, il trouve l'escalier encombré, un commissaire de police, un serrurier avec sa trousse, la porte barricadée. L'éveil avait été donné. On avait sommé M. Mortier d'ouvrir, il refusait. On allait enfoncer la porte.

— Je vous le défends, dit le chancelier. Vous l'exaspéreriez, et, si le malheur n'est pas encore fait, il le ferait.

Du reste, depuis quelque temps M. Mortier ne répondait plus. Il n'y avait derrière cette porte fermée qu'un silence profond; silence effrayant, car il semblait que, si les enfants étaient encore vivants, ils devaient crier.

— On eût dit, me disait le chancelier en me contant cela aujourd'hui, que c'était la porte d'une tombe.

Cependant le chancelier se nomma :

— Monsieur le comte Mortier, c'est moi, monsieur Pasquier, le chancelier, votre collègue. Vous reconnaissez ma voix, n'est-ce pas?

Ici une voix répond : — Oui.

C'était la voix de M. Mortier.

Les assistants respirèrent.

— Eh bien, reprend M. Pasquier, vous me connaissez, ouvrez-moi.

— Non, répond la même voix.

Insistance de M. Pasquier.

— Non, répète la voix.

Puis elle se tait obstinément. Le silence recommence.

Ceci à plusieurs reprises. Il répondait, le dialogue reprenait, il refusait d'ouvrir, puis se taisait. On tremblait que, dans ces moments de silence, il ne fit cette affreuse chose.

Cependant le préfet de police était arrivé.

— C'est moi, votre collègue, Delessert, — et votre ancien camarade. — (Ils ont été camarades de collège, je crois.)

On parle ainsi pendant plus d'une heure. Enfin il consent à entr'ouvrir la porte, pourvu qu'on lui donne parole de ne point entrer. Parole lui est donnée.

Il entr'ouvre la porte; on entre.

Il était dans l'antichambre, un rasoir ouvert à la main; derrière lui, la porte de communication de ses appartements fermée et la clef ôtée. Il paraissait en frénésie.

— Si quelqu'un approche, dit-il, c'en est fait de lui et de moi, je veux rester seul avec Delessert, et causer avec lui; j'y consens.

Conversation chanceuse avec un furieux armé d'un rasoir.

M. Delessert, qui s'est bravement comporté, a fait retirer tout le monde, est resté seul avec M. Mortier, et après une résistance de vingt minutes l'a déterminé à quitter son rasoir.

Une fois désarmé, on l'a saisi.

Mais les enfants étaient-ils morts ou vivants? On tremblait d'y songer. Aux questions, il avait toujours répondu :

— Cela ne vous regarde pas.

On enfonce la porte de communication, et que trouve-t-on au fond de l'appartement? les deux enfants blottis sous les meubles.

Voici ce qu'il s'était passé. :

Le matin, M. Mortier avait dit à ses enfants : — Je suis bien malheureux, vous m'aimez bien et je vous aime bien, je vais mourir. Voulez-vous mourir avec moi ?

Le petit garçon dit résolûment :

— Non, papa.

Quant à la petite fille, elle hésitait.

Pour la décider, le père lui passe le dos du rasoir doucement sur le cou, et lui dit :

— Tiens, chère enfant, cela ne te fera pas plus de mal que cela.

— Eh bien, papa, dit l'enfant, je veux bien mourir.

Le père sort, probablement pour aller chercher un second rasoir. Dès qu'il est sorti, le petit garçon se jette sur la clef, la prend, tire la porte, et la ferme en dedans à double tour.

Puis il emmène sa sœur au fond de l'appartement et se fourre avec elle sous des meubles.

Les médecins ont déclaré que M. le comte Mortier était fou mélancolique et furieux.

On l'a conduit à une maison de santé.

Le rasoir était du reste sa manie. Quand on l'a eu saisi, on l'a fouillé ; outre celui qu'il avait à la main, on lui en a trouvé un dans chaque poche.

Le même jour arrivait à Paris la nouvelle que mon collègue le comte Bresson s'était coupé la gorge à Naples où il était nouvellement ambassadeur. C'est une tristesse pour nous tous, et une stupeur.

Au simple point de vue humain, le comte Bresson avait tout ; il était pair de France, ambassadeur, grand-croix. Son fils, dernièrement, venait d'être fait duc en Espagne. Comme ambassadeur, il avait deux cent mille francs de traitement. C'était un homme grave, bon, doux, intelligent, sensé, très raisonnable en tout, de haute taille avec de larges épaules, une bonne face carrée, et à cinquante-cinq ans l'air d'en avoir quarante ; il avait la fortune, la grandeur, la dignité, l'intelligence, la santé, le bonheur dans la vie et aux affaires. Il se tua.

Nourrit aussi est allé se tuer à Naples.

Est-ce le climat ? est-ce cet admirable ciel ?

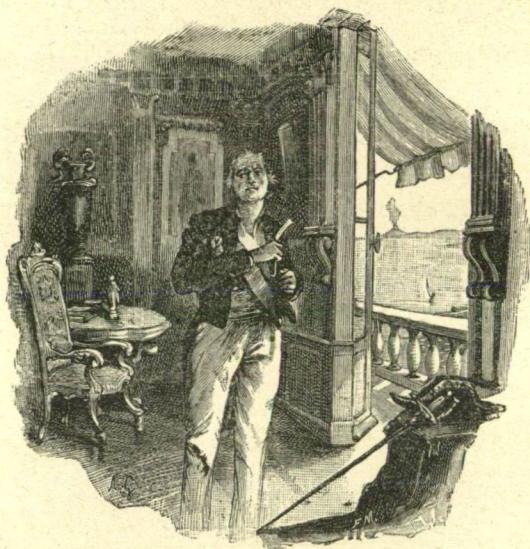
Le spleen naît aussi bien du ciel bleu que du ciel sombre. Mieux peut-être.

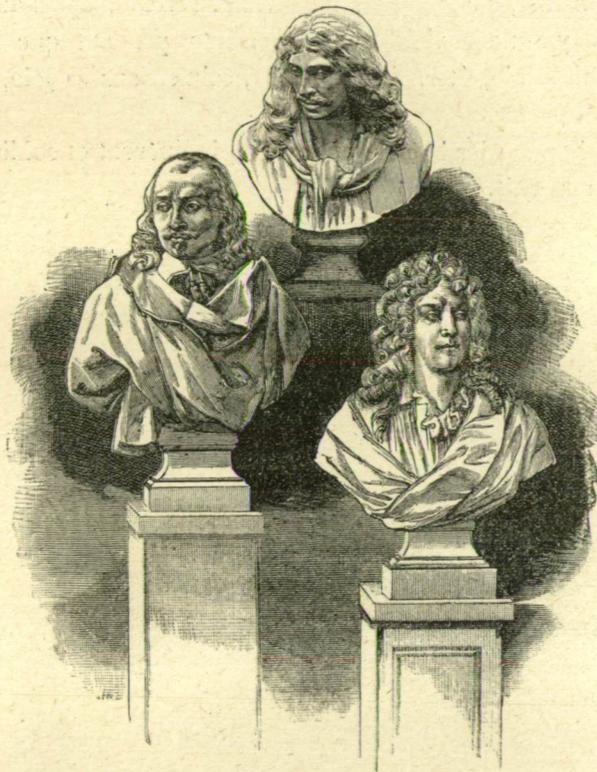


LE COMTE MORTIER.

Comme la vie de l'homme, même la plus prospère, est toujours au fond plus triste que gaie, le ciel sombre nous est harmonieux. Le ciel éclatant et joyeux nous est ironique. La nature triste nous ressemble et nous console ; la nature rayonnante, magnifique, impassible, sereine, splendide, éblouissante, jeune tandis que nous vieillissons, souriante pendant que nous soupignons, superbe, inaccessible, éternelle, satisfaite, calme dans sa joie, a quelque chose d'accablant.

A force de regarder le ciel impitoyable, indifférent et sublime, on prend un rasoir et l'on en finit.





1^{er} décembre.

Dans la nouvelle salle des séances privées de l'Académie, la statue de Racine a été mise dans un coin et la statue de Corneille au centre, derrière le fauteuil du président.

Autrefois, c'était Racine qui était au centre, et Corneille dans le coin. C'est un pas de fait.

Encore une démolition, encore une reconstruction, encore un pas, et ce sera Molière qu'on mettra à la place d'honneur.



18 décembre.

Réception chez M. Guizot.

La vieille mère de M. Guizot a quatrevingt-quatre ou cinq ans. Elle assiste aux soirées, assise au coin de la cheminée, en guimpe et en coiffe noire, parmi les broderies, les plaques et les grands cordons. On croit voir au milieu de ce salon de velours et d'or une apparition des Cévennes.

M. Guizot lui disait un jour :

— Vous rappelez-vous, ma mère, le temps où votre grand'mère nous parlait des dragons qui la poursuivaient dans la montagne et des balles qui venaient trouer ses jupes ?

A l'époque de la naissance de M. Guizot, 89 n'avait pas encore refait l'état civil des protestants. Ils étaient hors la loi. Ce qui fait que M. Guizot est né légalement bâtard. Il n'a été inscrit, en venant au monde, sur aucun registre, et ne pourrait prouver sa qualité de français.

M. Guizot s'est approché, dans la soirée, d'un groupe où je me trouvais et m'a dit :

M. GUIZOT. — Eh bien, nous allons recommencer les luttes.

Moi. — Vous ne craignez rien à notre Chambre?

M. GUIZOT. — Non. L'opposition me fait dire qu'elle me harcèlera peu. Excepté M. de Boissy, qui ne m'a prévenu de rien de ce qu'il fera. — M. de Montalembert parlera sur Cracovie. Mais nous aurons un paragraphe dans le discours du trône qui, je l'espère, ne laissera rien à dire.

Moi. — Et vous ferez bien. Quant à moi, voici mon sentiment. Si la Chambre eût été en session à l'époque de l'événement de Cracovie, j'eusse pris la parole, et j'eusse dit : — Je demande la permission de féliciter la France. Supprimer Cracovie, c'est nous rendre le Rhin. Les traités de 1815 ne sont plus. Ces traités ont été faits contre nous ; on les viole contre nous, on les violera encore contre nous ; la dernière violation sera pour nous. Je félicite la France et je glorifie la Pologne.

M. LE VICOMTE DE FLAVIGNY. — Soit. Mais n'est-ce pas un malheur que des gouvernements...

M. DE LAGRENÉE. — Des gouvernements monarchiques!...

M. DE FLAVIGNY. — ...donnent l'exemple de l'infraction des traités et de la violation du droit des gens?...

Moi. — Cela n'a rien de nouveau. M. Guizot, qui est un grand historien, sait mieux que nous que rien n'est plus fréquent dans l'histoire de l'Europe. Tous les gouvernements ont de temps en temps violé tous les droits ; à commencer par le droit des gens. Les canons s'appelaient l'*ultima ratio*. Qui a force a droit ; voilà quelle était la maxime. Les petits étaient dévorés par les grands, les poules mangées par les renards, les renards mangés par les loups, les loups mangés par les lions ; voilà quelle était la pratique. Ce qui est une nouveauté, c'est le respect du droit. Ceci est l'honneur de la civilisation du dix-neuvième siècle de vouloir que le faible soit respecté par le fort, et que la morale éternelle soit au-dessus des piques et des mousquets. Les trois puissances qui ont détruit Cracovie ont fait une faute, non en ce qu'elles auraient violé la tradition des siècles passés, mais parce qu'elles ont outragé l'esprit du temps présent.

M. GUIZOT. — C'est juste.

M. DE FLAVIGNY. — Mais l'histoire des papes, pourtant...

Moi. — L'histoire des papes vaut mieux que l'histoire des rois, mais elle a aussi des ombres. Les papes ont, eux aussi, manqué à leur parole et enfreint la foi jurée.

M. GUIZOT, *riant*. — Ah ! ne disons point de mal de la papauté en ce moment. Il y a un pape que j'aime et que je porte dans mon cœur.

Mor. — D'accord. Mais le précédent! Mais Grégoire XVI! — Quant à Pie IX, je suis aussi de ceux qui espèrent.

M. Guizot. — Je l'estime parce qu'il aime et appelle les conseils, parce qu'il demande à chacun un avis, sauf à se décider sainement après, parce qu'il veut le bien, le cherche toujours et le trouve souvent. Je l'estime parce qu'il concède avec grâce et affection ce qui est juste. Je l'estime parce qu'il sait dire aussi : *Je ne ferai jamais cela*. Il a la douceur et la fermeté.

Mor. — Si Pie IX veut, il sera le souverain le plus puissant de l'Europe. On ne sait pas ce que peut être un pape. Un pape qui marcherait selon son temps devrait dominer et pourr'ait soulever le monde. Il a un levier si énorme, — la foi, la conscience, l'esprit! Toutes les âmes sont des mines toujours chargées pour l'étincelle qui jaillirait d'un pareil pape. Quel incendie, s'il lui plaît! Quel rayonnement, s'il le veut!



GUIZOT.